PDKAF629

X

A.I.D. PROJECT NUMBER No. 521-0149

PROJECT No. 521-0149 de l'A.I.D.

GRANT AGREEMENT

BETWEEN

THE REPUBLIC OF HAITI

AND

THE UNITED STATES OF AMERICA

FOR

SECONDARY ROADS DEVELOPMENT PROJECT

ACCORD DE DON POUR PROJET

ENTRE

LA REPUBLIQUE D'HAITI

ET

LES ETATS UNIS D'AMERIQUE

POUR

LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DES ROUTES SECONDAIRES

Dated 31 MARS 1983

Date 31 MARS 1983

...I.D. Project No. 521-0149

PROJECT GRANT AGREEMENT

Dated: [illegible]

Between:

The Republic of Haiti ("Grantee"), acting through the Department of Public Works, Transportation, and Communications (TPTC)

And:

The United States of America acting through the Agency for International Development ("A.I.D.")

Article 1: The Agreement

The purpose of this Agreement is to set out the understandings of the Parties named above ("Parties") with respect to the undertaking by the Grantee of the project described below and with respect to the financing of the Project by the Parties.

Article 2: The Project

SECTION 2.1. Definition of Project The Project which is further described in Annex 1 to this Agreement will consist of assisting the Government of Haiti strengthen the institutional capability of its Ministry of Public Works, Transportation and Communications (TPTC) to plan and implement on a sustained basis the rehabilitation/construction and maintenance of Haiti's road network. The Project will also provide improved access to rural commercial market centers both for farmers and consumers, through the rehabilitation/construction of about 300 kilometers of rural roads by labor-intensive, capital-saving methods. Within the limits of the above definition of the project, elements of the amplified description

Project No 521-0149 de l'A.I.D.

ACCORD DE DON POUR PROJET

En Date du: 31 MARS 1983

Entre:

La République d'Haiti ("Bénéficiaire"), par l'entremise du Département des Travaux Publics, Transports et Communications (TPTC);

Et:

Les Etats Unis d'Amérique, par l'entremise de l'Agence pour le Développement International ("A.I.D.")

Article 1: L'Accord

L'Objet du présent Accord est de fixer les conditions que doivent remplir les Parties sus-mentionnées ("Parties") quant à l'exécution par le Bénéficiaire du Projet décrit ci-après et à son financement par les Parties.

Article 2: Le Projet

SECTION 2.1. Définition du Projet Le Projet décrit en détail dans l'Annexe 1 de cet Accord, consistera à aider le Gouvernement d'Haiti à renforcer la capacité institutionnelle de son Département des Travaux Publics Transports & Communications (TPTC) de planifier et de mettre en oeuvre d'une manière continue la réhabilitation/construction des routes secondaires et l'entretien du réseau routier d'Haiti. Le Projet fournira également un meilleur accès aux marchés et aux centres commerciaux des zones rurales, aux fermiers aussi bien qu'aux consommateurs par la réhabilitation/construction d'environ 300 kilomètres de routes rurales utilisant la main-d'oeuvre intensive et des méthodes qui nécessitent pas de matériel lourd. Dans le cadre de la définition du projet faite ci-dessus, les éléments de la description détaillée enoncés à l'Annexe 1 peuvent être modifiés par accord écrit entre les repré-

stated in Annex 1 may be changed by written agreement of the authorized representatives of the Parties named in Section 8.2, without formal amendment of this Agreement.

SECTION 2.2 Incremental Nature of Project

(a) A.I.D.'s contribution to the Project, will be provided in increments, the initial one being made available in accordance with Section 3.1 of this Agreement. Subsequent increments will be subject to availability of funds to A.I.D. for this purpose, and to the mutual agreement of the Parties, at the time of a subsequent increment, to proceed.

(b) Within the overall Project Assistance Completion Date stated in this Agreement, A.I.D. based upon consultation with the Grantee, may specify in Project Implementation Letters appropriate time periods for the utilization of funds granted by A.I.D. under an individual increment of assistance.

Article 3: Financing

SECTION 3.1 The Grant. To assist the Grantee to meet the costs of carrying out the Project, A.I.D., pursuant to the Foreign Assistance Act of 1961, as amended, agrees to grant the Grantee under the terms of the Agreement, the sum of $3.0 million. Additional amounts of up to $9.5 million for a total A.I.D. contribution not to exceed $12.5 million will be granted in future increments to the Grantee to support the project, subject to the availability of funds for this purpose and to the mutual agreement of the Grantee and A.I.D. to proceed at the time of a subsequent increment. The Grant may be used to finance foreign exchange costs, as defined in Section 6.1, and local currency costs, as defined in Section 6.2, of goods and services required for the Project.

sentants autorités des Parties désignées à la Section 8.2, sans amendement officiel du présent Accord.

SECTION 2.2 Nature Progressive du Projet

(a) La contribution de l'A.I.D. au Projet se fera par tranches successives dont la première est rendu disponible conformément à la Section 3.1 du présent Accord. Les tranches suivantes seront en fonction de la disponibilité de fonds consentis à l'AID à cette fin, ainsi qu'à l'accord mutuel des Parties pour continuer, au moment de l'allocation de la tranche suivante.

(b) Dans le cadre de la Date d'Achèvement de l'Assistance au Projet stipulée dans le présent Accord, l'AID, après consultation avec le Bénéficiaire, peut convenir, dans des Lettres d'Exécution pour le Projet, des délais appropriés pour l'utilisation des fonds accordés par l'AID pour chaque tranche en particulier.

Article 3: Financement

SECTION 3.1 Le Don. Pour aider le Bénéficiaire à financer les coûts de l'exécution du Projet, l'AID, conformément à l'Acte d'Assistance Etrangère de 1961, tel qu'amendé, convient de donner au Bénéficiaire $3 millions aux termes du présent Accord. Des sommes additionnelles jusqu'à concurrence de $9.5 millions, pour une contribution totale de l'AID ne dépassant pas 12.5 millions, seront données au Bénéficiaire en versements successifs pour financer le Projet, sujet à la disponibilité des fonds consentis à l'AID à cette fin et à l'accord mutuel des Parties pour continuer, au moment de l'allocation de la tranche. Le Don peut être utilisé pour financer les dépenses en devises étrangères telles que définies à la Section 6.1 et les dépenses en monnaie locale telles que définies à la Section 6.2, pour les biens et services requis pour le Projet.

SECTION 3.2. Grantee's Resources for the Project

(a) The Grantee agrees to provide or cause to be provided for the Project all funds, in addition to the Grant, and all other resources required to carry out the Project effectively and in a timely manner. The procurement of petroleum, oil and lubricants (POL) purchased directly from suppliers central distribution outlets will be on a tax free basis.

(b) The resources provided by the Grantee for the Project will not be less than the equivalent of U.S. Twenty Five Million Seven Hundred Ninety Eight Thousand Dollars ($25,798,000) including costs borne on an "in kind" basis.

SECTION 3.3. Project Assistance Completion Date

(a) The "Project Assistance Completion Date" (PACD) which is March 31, 1987 or such other date as the Parties may agree to in writing, is the date by which the Parties estimate that all services financed under the Grant will have been performed and all goods financed under the Grant will have been furnished for the Project as contemplated in this Agreement.

(b) Except as A.I.D. may otherwise agree in writing, A.I.D. will not issue or approve documentation which would authorize disbursement of the Grant for services performed subsequent to the PACD or for goods furnished for the Project, as contemplated in this Agreement, subsequent to the PACD.

(c) Requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation prescribed in Project Implementation Letters are to be

SECTION 3.2. Ressources du Bénéficiaire pour l'Exécution du Projet

(a) Le Bénéficiaire accepte de fournir ou de faire fournir pour l'exécution du Projet tous les fonds additionnels au Don, et toutes autres ressources requises à la mise en application du Projet et en temps opportun. L'acquisition des produits pétroliers, d'huiles et de lubrifiants faite directement des centres de distribution des divers fournisseurs sera exonnérée de taxe.

(b) Les ressources fournies par le Bénéficiaire pour le Projet ne doivent pas être inférieures à l'équivalent de Vingt Cinq Millions Sept Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Dollars des Etats Unis ($25,798,000) y compris les coûts en nature.

SECTION 3.3. Date d'Achèvement d'Assistance au Projet

(a) La "Date d'Achèvement d'Assistance au Projet" (DAAP) fixée au 31 Mars 1987 ou toute autre date à laquelle les Parties peuvent convenir par écrit, est la date à laquelle les parties estiment que tous les services financés au titre du Don auront été exécutés et que tous les biens financés au titre du Don auront été fournis pour l'exécution du Projet comme l'envisage le présent Accord.

(b) A moins que l'AID n'en convienne autrement par écrit, elle ne publiera, ni n'approuvera des documents qui autoriseraient le décaissement du Don pour la prestation des services exécutés après la DAAP ou pour les biens fournis aux fins du Projet comme prévu dans le présent Accord, après la date en question.

(c) Les demandes de décaissement, accompagnées des pièces justificatives nécessaires comme l'indiquent les Lettres d'Exécution du Projet, doivent parvenir à l'AID ou à

received by A.I.D. or any bank described in Section 7.1 no later than nine (9) months following the PACD, or such other period as AID agrees. After giving notice in writing, A.I.D. may at any time reduce the amount of Grant by all or any part thereof for which requests for disbursement, accompanied by necessary supporting documentation described in Project Implementation Letters, were not received before the expiration date of said period.

Article 4: Conditions Precedent to Disbursement

SECTION 4.1. Conditions Precedent to Initial Disbursement. Prior to the first disbursement under the Grant, or to the issuance by A.I.D. of documentation pursuant to which disbursement will be made, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish in form and substance satisfactory to A.I.D.:

(a) An opinion of the Secretary of State of Justice of the Republic of Haiti or other council acceptable to A.I.D. that this Agreement has been duly authorized and/or ratified by, and executed on behalf of the Grantee and that it constitutes a valid and legally binding obligation of the Grantee in accordance with all of its terms;

(b) A statement of the name of the person holding or acting in the office of the Grantee specified in Section 8.2 and of any additional representatives, together with a specimen signature of each person specified in such statement;

(c) A proposed 12 mo. schedule for the establishement of a fully operational Secondary Roads Service (SRS).

toute banque mentionnée à la Section 7.1 au plus tard neuf (9) mois après la DAAP ou tout autre délai approuvé par écrit par l'AID. Passé ce délai, après avoir envoyé un avis écrit, l'AID peut à tout moment imputer le montant du Don de la totalité ou d'une partie du montant pour lequel les demandes de décaissement accompagnés des pièces justificatives nécessaires comme l'indiquent les Lettres d'Exécution du Projet, n'ont pas été recues avant la date d'expiration du délai fixé.

Article 4: Conditions Préalables au Décaissement

SECTION 4.1. Conditions Préalables au Premier Décaissement. A moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit, avant de procéder au premier décaissement, dans le cadre du Don, ou avant la publication par l'AID de documents suivant lesquels le décaissement s'effectuera, le Bénéficiaire doit fournir à l'AID suivant forme et fond établis à la satisfaction de cette dernière:

(a) Une consultation du Secrétaire d'Etat à la Justice de la République d'Haiti ou autre conseil agréé par l'AID, comme quoi le présent Accord a été dûment autorisé et/ou ratifié et exécuté au nom du Bénéficiaire et constitue au point de vue juridique une obligation irrévocable et valable de la part du Bénéficiaire conformément à tous les termes dudit Accord:

(b) Une déclaration faisant état du nom de la personne dotée de l'autorité de Bénéficiaire ou son intérimaire tel que spécifié dans la Section 8.2 et le nom de tout représentant additionnel ainsi qu'un spécimen de la signature de chaque personne dont le nom figure dans la dite déclaration.

(c) Un projet de Calendrier de 12 mois pour l'établissement d'un Service operationnel des Routes Secondaires (SRS).

(d) Evidence that a full time project director has been appointed;

(e) Evidence that existing accounts established under the Agricultural Feeder Roads Project (521-0074) will remain in force with same procedures for the signing of checks as stated in TPTC letter No. 00035, dated 1 Oct. 1980. Any change in this procedure must have the prior written consent of A.I.D.

(f) Evidence that account 771 G will continue to be the account used for the deposit of USG resources and will be credited with GOH Counterpart funds.

(g) Evidence that the mechanized TPTC road construction brigades have been fully and formally transformed into equipment support pools.

SECTION 4.2. Conditions Precedent to Disbursement for Road and Facility Construction

Prior to any disbursement, or the issuance of any commitment documents under the Project Agreement to finance the construction of any road or facility, the Grantee will, except as the Parties may otherwise agree in writing, furnish in form and substance satisfactory to A.I.D.;

(a) A detailed cost estimate concurred in by A.I.D.for each individually approved road and a time schedule for implementation prior to disbursement; for additional information concerning accounting of expenditures refer to Annex I, Section B.1.b.

(b) Evidence that counterpart funds to fund each approved road or facility to be constructed each fiscal year have been deposited into project accounts on a quarterly basis with the initial deposit covering the first 6 month period and subsequent deposits made in advance at quarterly intervals after the date of the initial deposit.

(d) Un engagement de nommer à plein temps un Directeur de Projet.

(e) L'évidence que les comptes existants établis dans le cadre du projet de Routes Secondaires Agricoles (521-0074) resteront en vigueur avec les mêmes procédures pour la signature des chèques comme spécifié dans la lettre des TPTC No. 00035 datée du 1er Oct. 1980. Tout changement à cette procédure doit avoir au préalable le consentement de l'AID.

(f) L'évidence que le compte 771 G continuera à être utilisé pour le dépôt des ressources du Gouvernement Américain et sera crédité ainsi qu'une partie des fonds de contrepartie du GH.

(g) Un engagement de transformer totalement et officiellement des brigades mécanisées chargées de la construction des routes des TPTC en pools de support en matière d'équipement.

SECTION 4.2. Conditions Préalables au Décaissement aux fins de la Construction de Routes et d'Installations.

Avant tout décaissement ou émission de tout document d'engagement dans le cadre de l'Accord de Projet, pour financer la construction de routes ou d'installations, le Bénéficiaire à moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit, doit fournir à l'AID suivant forme et fond établis à la satisfaction de cette dernière:

(a) Une estimation détaillée des coûts acceptés par l'AID pour chaque route individuellement approuvée et un calendrier d'exécution avant le décaissement; pour les informations concernant la comptabilité des dépenses se référer à l'Annexe I, Section B.1.b.

(b) L'évidence que les fonds de contrepartie destinés au ficancement des routes approuvées ou aux constructions à effectuer ont été déposés au compte du projet sur une base trimestrielle. Le dépot initial est fait pour une période de 6 mois et les autres dépots sont fait d'avance tous les trois mois suivant le dépot initial.

6

(c) Evidence that a minimum of 5% of each counterpart release is deposited into account 752 G for petty cash expenses.

(d) Evidence that a minimum of 25% of each counterpart release is deposited into account 771 G for use primarily for expenses for equipment, tools, spare parts, POL and service contracts. All validating documents in support of check issuance must be concurred in and signed by the technical assistance consultant or, in his absence, A.I.D.

(e) A proposed system for the orderly turn-over of completed roads, or road segments to SEPRRN for maintenance including a means of arbitration in the event of a dispute between the constructing agency and SEPRRN. This system will clearly identify the necessary steps, actions required, offices responsible for these actions, and relative time frames.

SECTION 4.3. Conditions Precedent to Disbursement for the Purchase of Equipment.

Prior to any disbursement, or the issuance of any commitment documents under the Project Agreement, to finance procurement of equipment, except as the Parties may otherwise agree in writing the Grantee shall submit in form and substance satisfactory to A.I.D. a master plan for the maintenance, major overhaul, and assignment of project equipment.

SECTION 4.4. Conditions Precedent to Disbursement for Technical Assistance

Prior to any disbursement, or the issuance of any commitment documents under the Project Agreement to finance technical assistance services, the Grantee will submit to A.I.D.:

(c) L'évidence qu'un minimum de 5% de chaque libération de fonds de la contrepartie est déposé dans le Compte 752 G de la petite caisse (petty cash).

(d) L'évidence qu'un minimum de 25% de chaque libération de fonds de la contrepartie est déposé dans le compte 771 G à des fins de dépenses pour équipement, outils, pièces de rechange, produits pétroliers, huiles et lubrifiants. Toutes pièces justificatives à l'appui d'émission de chèque doivent être approuvées et signées par le consultant d'assistance technique ou en son absence par l'AID.

(e) Un système proposé pour le transfert méthodique des routes achevées ou des segments de routes au SEPRRN pour l'entretien, y compris un moyen d'arbitrage dans le cas d'une dispute entre l'agence de construction et le SEPRRN. Ce système établira clairement les démarches, les bureaux responsables de ces actions et les délais y relatifs.

SECTION 4.3. Conditions Préalables au Décaissement pour l'Achat d'Equipement

Avant tout décaissement ou émission de tout document d'engagement, dans le cadre de l'Accord du Projet, pour financer l'achat d'équipement, le Bénéficiaire, à moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit, doit soumettre à l'AID en forme et en fond établis à la satisfaction de cette dernière, un plan détaillé relatif à l'entretien, aux réparations majeures, et à l'affectation de l'équipement du Projet.

SECTION 4.4. Conditions Préalables au Décaissement pour l'Assistance Technique

Avant tout décaissement ou émission de tout document d'engagement, dans le cadre de l'Accord du Projet, pour financer les services d'assistance technique, le Bénéficiaire doit soumettre à l'AID:

(a) a proposal for selection of a highly qualified firm whose personnel proposed for the project have extensive experience in road rehabilitation/construction and maintenance, as well as training of engineers, mechanics, and equipment operators.

(b) thereafter an executed contract for said services; and

(c) a list of assigned GOH counterpart personnel.

(d) This condition precedent will not apply to personal service contracts with individuals as they will be considered by A.I.D.on a case by case basis.

SECTION 4.5 Conditions Precedent to Disbursement Subsequent to March 31, 1984.

Prior to any disbursement, or the issuance of any commitment documents under the Project Agreement, the Grantee, except as the Parties may otherwise agree in writing, shall provide evidence to A.I.D. that a Secondary Roads Service having sole responsibility for rehabilitation/construction of secondary roads in Haiti has been formally established and, furthermore, that the SRS is fully operational with key positions staffed at its Headquarters and in the field. The Grantee shall also furnish in form and substance satisfactory to A.I.D. an organization chart of the SRS and SEPRRN with position/job descriptions of all key personnel, including regional engineers and those of the district and sub-district road maintenance offices, light brigades and equipment support pools together with a list of staff and position of all long term personnel and the location and approximate number of short term positions. The listing will be updated by the Grantee on a yearly basis to enable subsequent disbursements to the SRS or SEPRRN

(a) une proposition relative à la sélection d'une firme hautement qualifiée dont le personnel proposé est doté d'une très grande expérience dans le domaine de réhabilitation/construction et entretien des routes secondaires, aussi bien que la formation des ingénieurs, mécaniciens et des opérateurs d'équipement.

(b) ensuite un contrat en bonne et due forme pour les dits services; et

(c) une liste des homologues du Gouvernement Haitien affectés au Projet.

(d) cette condition préalable ne s'appliquera pas aux contrats de service personnel entre individu du fait qu'ils seront considérés par l'AID cas par cas.

SECTION 4.5 Conditions Préalables au Décaissement après le 31 Mars, 1984 .

Avant tout décaissement ou émission de document d'engagement dans le cadre de l'Accord du Projet, le Bénéficiaire, à moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit, doit démontrer à l'AID qu'un Service de Routes Secondaires(SRS) responsable unique de la réhabilitation/construction des routes secondaires en Haiti a été officiellement établi et que le SRS est tout à fait opérationnel, doté de personnel détenant des poste-clés, tant au siège que sur le terrain. Le Bénéficiaire doit également fournir à l'AID, en forme et en fond établis à la satisfaction de cette dernière, un organigramme du SRS et celui du SEPRRN avec les descriptions de poste de tout le personnel clé y compris les ingénieurs régionaux et ceux des bureaux d'entretien de route du district et sous district, de brigades légères et des pools de support en équipement avec une liste des positions du personnel à long terme ainsi que le nombre des employés à court terme et leur affectation. La liste sera actualisée chaque année par le bénéficiaire ceci afin de faciliter les décaissements au SRS et au SEPRRN.

8

SECTION 4.6. Notification

When A.I.D. has determined that the Conditions Precedent specified in Sections 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, and 4.5. have been met, it will promptly notify the Grantee.

SECTION 4.7. Covenants

The Grantee shall be covenant that, unless the Parties otherwise agree in writing, it will:

(a) Use equipment procured under this Project or predecessor A.I.D.supported Projects with TPTC only for mutually agreed upon rural road rehabilitation/construction and maintenance work except in emergency cases where prior A.I.D. approval is obtained;

(b) Recruit and maintain sufficient qualified personnel at all levels required to carry out the objectives of the project effectively;

(c) Ensure that all prospective new hires for operator or mechanic positions will initially be evaluated by the SEPRRN Training Center which will recommend remedial training should it be required before a new hire can be assigned to a position for which he/she was applying. All operators and mechanics which have not been evaluated by the SEPRRN training Center and are currently employed by SEPRRN or the road construction organization will be evaluated during the first six months of the project and will attend a remedial training program, as deemed necessary, developed by the Training Center to commence at the Training Center within three months following the evaluation.

(d) Take such necessary actions as required to ensure that ongoing maintenance services will be provided to the roads reconstructed under the project;

SECTION 4.6. Notification

Lorsque l'A.I.D. a établi que les conditions préalables spécifiés aux Sections 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, and 4.5. ont été remplies elle en notifiera sans délai le Bénéficiaire.

SECTION 4.7. Conventions

Le Bénéficiaire, à moins que les parties n'en conviennent autrement par écrit, accepte:

(a) D'utiliser l'équipement procuré dans le cadre de ce Projet ou des Projets antérieurs avec les TPTC financés par l'AID, aux seules fins des travaux de réhabilitation/construction et entretien en zone rurale, à l'exception des cas d'urgence où l'approbation préalable de l'AID sera accordée;

(b) D'engager et de maintenir un personnel qualifié à tous les niveaux pour exécuter les objectives du Projet d'une manière efficace.

(c) S'assurer que tous les nouveaux candidats aux postes d'opérateurs ou mécaniciens seront d'abord évalués au Centre de Formation du SEPRRN qui recommandera un recyclage, si nécessaire, avant que ces candidats soient affectés aux postes pour lesquels ils/elles ont appliqué. Tous les opérateurs et mécaniciens qui n'ont pas été évalués par le Centre de Formation, et qui sont actuellement employés par le SEPRRN ou par l'organisation de construction de route seront évalués au cours des six premiers mois du projet et devront participer au programme de recyclage, si nécessaire, et ces programmes développés par le Centre de Formation commenceront dans la période de trois mois qui suit l'évaluation.

(d) D'entreprendre des actions nécessaires pour s'assurer que les routes secondaires reconstruites dans le cadre du Projet bénéficiera d'un service d'entretien continu.

(e) Continue to use the JPIP system or other mutually agreed upon method to systematically monitor the project; and

(f) Provide adequate budgetary support for all Project activities, the continued maintenance of secondary roads, the establishment of the SRS and for the continued operations of both SRS and SEPRRN.

SECTION 4.8. Terminal Dates for Conditions Precedent. If any or all of the Conditions Precedent in Section 4.1 through 4.5 are not met within the time periods set forth below or such later date as A.I.D. may agree in writing A.I.D. may at its option terminate this Agreement by written notice to the Grantee:

(a) Section 4.1 (a), (b), (c), (d), (e) and (f) within 120 days of the date of this Agreement;

(b) Section 4.2 (a), (b) (c), (d), and (e) within 120 days of the date of this Agreement;

(c) Section 4.3 within 120 days of the date of this Agreement;

(d) Section 4.4 (a), (b), (c) within 120 days of the date of this Agreement.;

(e) Section 4.5 by March 31, 1984 with yearly updates.

Article 5: Special Covenants

SECTION 5.1 Project Evaluation. The Parties agree to establish an evaluation program as part of the Project. Except as the Parties otherwise agree in writing the Program will include, during the implementation of the Project and, as required, thereafter:

(e) De continuer à utiliser le système JPIP ou toute autre méthode agréée par les deux parties pour assurer le contrôle systématique du Projet, et

(f) De fournir un support budgétaire adéquat à toutes les activités du Projet, à l'entretien continu des routes secondaires, à l'établissement du SRS et aux opérations continues du SRS et du SEPRRN.

SECTION 4.8. Date de Résiliation des Conditions Préalables. Si l'une ou toutes les conditions préalables mentionnées dans les sections 4.1 à 4.5 n'ont pas été satisfaites dans les délais fixés ci-après ou à une date ultérieure à laquelle l'AID peut convenir par écrit, l'AID peut choisir de mettre fin au présent Accord en avisant le Bénéficiaire par écrit:

(a) Section 4.1 (a), (b), (c), (d), (e) et (f) dans un délai de 120 jours, après la date de la signature du présent Accord;

(b) Section 4.2 (a), (b), (c), (d) et (e) dans un délai de 120 jours, après la date de la signature du présent Accord;

(c) Section 4.3 dans un délai de 120 jours après la date de la signature du présent Accord;

(d) Section 4.4 (a), (b), (c) dans un délai de 120 jours après la date de la signature du présent Accord;

(e) Section 4.5 au 31 Mars 1984 accompagnée d'un rapport des actualités annuelles.

Article 5: Clauses Spéciales

SECTION 5.1 Evaluation du Projet. Les Parties ont accepté d'inclure un programme d'évaluation comme partie intégrante du Projet, au cours de l'exécution du Projet, ou ultérieurement, suivant le besoin, à moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit;

(a) Evaluation of progress toward attainment of the objectives of the Project;

(b) Identification and evaluation of problem areas or constraints which may inhibit such attainment;

(c) Assessment of how such information may be used to help problems;

(d) Application of information to help solve problems; and

(e) Evaluation, to the degree feasible, of the overall development impact of the Project.

This evaluation program will be subject to the conditions and frequencies specified in Annex 1 to this Agreement.

Article 6: Procurement Source

SECTION 6.1 Foreign Exchange Costs. Disbursement pursuant to Section 7.1 will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having their source and origin in the United States, ("Foreign Exchange Costs"), except as A.I.D. may otherwise agree in writing, and except as provided in Section c.1 (b) with respect to marine insurance. Ocean transportation costs will be financed under the Grant only on vessels under flag registry of the United States or Haiti, except as A.I.D. may otherwise agree in writing. If A.I.D. determines either that there are no vessels under flag registry of Haiti generally available for ocean transportation, or that Haiti has no access to US flag service, A.I.D. in a Project Implementation Letter may agree to finance under the Grant ocean transportation costs on vessels under flag registry of any country included in A.I.D. Geographic Code Book 941. All heavy equipment (motor gra-

(a) Evaluation de l'état d'avancement du projet, dans le sens des objectifs visés;

(b) Identification et évaluation des problèmes ou contraintes qui sont susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs fixés

(c) Evaluation de la manière dont ces informations peuvent servir à aider à surmonter ces problèmes, et

(d) Application d'informations qui pourraient aider à résoudre les problèmes, et

(e) Evaluation, dans la mesure du possible de l'impact du Projet sur le développement en géneral.

Ce programme d'évaluation sera soumis aux conditions et à l'intervalle énoncés dans l'Annexe 1 de cet Accord.

Article 6: Source d'Achat

SECTION 6.1 Coûts en Devises Conformément à la Section 7.1, les décaissements seront uniquement utilisés pour financer les coûts des biens et services requis pour l'exécution du Projet et ayant leur source et origine aux Etats-Unis ("Coûts en Devises"), à moins que l'AID n'en convienne autrement par écrit, et à moins que la Section c.1 (b) de cet Accord n'en stipule autrement quant à l'assurance maritime. Les frais de transport maritime seront financés, dans le cadre du Don, uniquement dans le cas où le transport est effectué sur des navires battant pavillon américain ou haitien, à moins que l'AID n'en convienne autrement par écrit. Au cas où l'AID constate qu'en général, il n'y a pas de navires battant pavillon haitien pour effectuer le transport par mer ou qu'Haiti ne peut accéder aux services des navires américains. L'AID peut, dans une lettre d'exécution de Projet, accepter de financer, dans le cadre des frais de transport maritime du Don, tout transport effectué sur les navires battant pavillon d'un des pays dont le nom figure dans le livre du Code Géographique 941 de l'AID. Tous les

11

ders, loaders, and dump trucks) will have their source and origin in the United States unless the appropriate waivers are issued.

SECTION 6.2. Local Currency Costs. Disbursements pursuant to Section 7.2 will be used exclusively to finance the costs of goods and services required for the Project having their source and, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, their origin in Haiti ("Local Currency Costs"). To the extent provided for under this Agreement, "Local Currency Costs" may also include the provision of local currency resources required for the Project.

Article 7: Disbursement

SECTION 7.1. Disbursement for Foreign Exchange Costs.

(a) After satisfaction of the corresponding Condition Precedent, the Grantee may obtain disbursement of funds under the Grant for Foreign Exchange Costs of goods or services required for the Project in accordance with the terms of this Agreement, by such of the following methods as may be mutually agreed upon:

(1) By submitting to A.I.D., with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters (i) requests for reimbursement for such goods and services, or (ii) requests for A.I.D. to procure commodities or services in Grantee's behalf for the Project; or

(2) By requesting A.I.D. to issue Letters of Commitment for specified amounts (A) to one or more U.S. banks, satisfactory to A.I.D, committing A.I.D. to reimburse such Bank or banks for payments made by them to contractors or suppliers, under Letters of Credit or otherwise, for such goods or services, or (B) directly to one or more contractors or suppliers, committing A.I.D. to pay such contractors or suppliers for such goods or services.

équipements lourds (niveleuse, chargeur et camion à bascule) seront d'origine américaine, à moins que les dispenses appropriées ne soient accordées.

SECTION 6.2. Coûts en Monnaie Locale. Conformément à la Section 7.2, les décaissements seront uniquement utilisés pour financer les côuts des biens et services nécessaires à l'exécution du Projet et avant leur source et origine en Haiti ("Coûts en Monnaie Locale") à moins que l'AID n'en convienne autrement par écrit. Dans la mesure où le présent Accord le stipule, les "Coûts en Monnaie Locale" peuvent également inclure la fourniture des ressources en monnaie locale requises pour l'exécution du Projet.

Article 7: Décaissement

SECTION 7.1 Décaisement pour les coûts en Devises.

(a) Après avoir dûment rempli les conditions préalables, le Bénéficiaire peut obtenir le décaissement des fonds, au titre du Don pour le financement des coûts des biens et services nécessaires à l'exécution du Projet et, conformément aux termes du présent Accord, par le jeu des méthodes ci-après stipulé, convenue d'un commun Accord:

(1) En présentant à l'AID accompagné des pièces justificatives nécessaires comme le stipulent les Lettres d'Execution du Projet (i) les demandes de remboursement pour ces biens et services, et (ii) les demandes que l'AID acquière des biens et des services pour le projet au nom du bénéficiaire; ou

(2) En demandant à l'AID d'émettre des Lettres d'Engagement pour des montants donnés (A) à une ou plusieurs banques américaine agrées par l'AID, engageant l'AID à rembourser cette banque ou ces banques pour les paiements effectués par elle(s) à des entrepreneurs ou fournisseurs, sur présentations des Lettres de Crédit ou autre document, pour l'achat de ces biens et services ou (B) directement à un ou plusieurs entrepreneurs ou fournisseurs pour l'achat de ces biens et services.

(b) Banking charges incurred by Grantee in connection with Letters of Commitment and Letter of Credit will be financed under the Grant unless the Grantee instructs A.I.D.to the contrary. Such other charges as the Parties may agree to in writing may also be financed under the Grant.

SECTION 7.2. Disbursement for Local Currency Costs

(a) After satisfaction of Conditions Precedent, the Grantee may obtain disbursement of funds under the Grant for Local Currency Costs required for the Project in accordance with the terms of this Agreement by submitting to A.I.D., with necessary supporting documentation as prescribed in Project Implementation Letters, requests to finance such costs;

b)The Local currency needed for such disbursement may be obtained (i) by AID with U.S. Dollars or (ii) by AID (A) requesting the Grantee to make available the local currency for such costs, and (B) thereafter making available to the Grantee, through the opening or amendment by A.I.D. of special Letters of Credit in favor of the Grantee or its designee, an amount of US dollars equivalent to the amount of local currency made available by the Grantee which dollars will be utilized for procurement from the United States under appropriate procedures described in Project Implementation Letters.

The US dollar equivalent of the local currency made available hereunder will be, in the case of subsection (b) (i) above, the amount of US dollars required by A.I.D. to attain the local currency, and in the case of subsection (b) (2) above an amount calculated at the rate of of exchange specified in the applicable

(b) Les Frais bancaires encourus par le Bénéficiaire en relation avec les Lettres d'Engagement et des Lettres de Crédit seront financés au titre de Don à moins que le Bénéficiaire n'instruise l'AID du contraire. D'autres frais dont les Parties peuvent convenir par écrit sont également susceptibles d'être financés dans le cadre du Don.

SECTION 7.2. Décaissement pour le Financement des Coûts en Monnaie locale

(a) Après avoir rempli les conditions précédentes d'une manière satisfaisante, le Bénéficiaire peut obtenir les décaissements de fonds au titre du Don pour le financement des coûts en monnaie locale nécessaires à l'exécution du Projet conformément aux termes du présent Accord, en soumettant à l'AID, accompagnées de pièces justificatives requises comme le stipulent les lettres d'Exécution de Projet les demandes de financement des coûts en question;

(b) La monnaie locale requise pour ces décaisements peut être obtenue (i) par l'AID en dollars des Etats-Unis ou (ii) par l'AID, (A) en demandant au bénéficiaire de mettre à la disposition du Projet le montant en monnaie locale pour faire face à ces coûts et (B) par la suite, en mettant à la disposition du Bénéficiaire par l'ouverture ou l'amendement par l'AID des lettres de credit spéciales en faveur du Bénéficiaire ou de son mandataire, un montant en dollars des EU équivalent au montant en monnaie locale mise à la disposition du Projet par le Bénéficiaire, lesquels dollars seront utilisés pour effectuer des achats aux EU suivant les procédures appropriées décrites dans les Lettres d'Exécution de Projet.

L'Equivalent en dollars des EU de la monnaie locale mise à la disposition du Projet par la présente sera, dans le cas de l'alinéa (b) (i) ci-dessus, le montant en dollars des EU requis par l'AID pour atteindre le montant en monnaie locale et dans le cas de l'alinéa (b) ci-dessus en montant claculé au taux de change indiqué dans le Mémoire

Special Letter of Credit Implementation Memorandum hereunder as of the date of the opening or amendment of the Applicable Special Letter of Credit.

SECTION 7.3. Other Forms of Disbursement. Disbursements of the Grant may also be made through such other means as the Parties may agree to in writing.

SECTION 7.4. Rate of Exchange. Except as may be specifically provided under Section 7.2., if funds provided under the Grant are introduced into Haiti by A.I.D. or any public or private agency for purposes of carrying out the obligation of A.I.D. hereunder, the Grantee will make such arrangements as may be necessary so that such funds may be converted into currency of Haiti at the highest rate of exchange which, at the time of the conversion, is not unlawful in Haiti.

Article 8: Miscellaneous

SECTION 8.1. Communications. Any notice, request, document, or other communication submitted by either Party to the other under this Agreement will be in writing or by telegram or cable and will be deemed duly given or sent when delivered to such party at the following addresses:

To the Grantee:

Mail and Cable Address: Secretary of State for Public Works Transportations & Communications, Palais des Ministères Port-au-Prince, Haiti

d'Exécution de la Lettre Spéciale de Crédit applicable à la date d'ouverture ou d'amendement de la Lettre de Crédit Spéciale.

SECTION 7.3. Autres Formes de Décaissement Les Décaissements du Don peuvent également s'effectuer par d'autres moyens dont les Parties peuvent convenir par écrit.

SECTION 7.4. Taux de Change. Sauf indication spécifiquement prévue à la Section 7.2. si les fonds fournis dans le cadre du Don sont introduits en Haiti par l'AID ou tout organisme privé ou public aux fins de satisfaire aux obligations de l'AID dans le cadre du présent Accord, le Bénéficiaire prendra les mesures nécessaires pour que ces fonds puissent être convertis en monnaie d'Haiti, au taux de change le plus élevé, qui, au moment de la conversion n'est pas illégal en Haiti.

Article 8: Divers.

SECTION 8.1. Communications. Tout avis, demande, document ou autre communication d'une Partie addressée à l'autre dans le cadre du présent Accord, sera présenté par écrit, par télégramme ou par cable et sera considéré comme dûment remis ou expédié une fois parvenu à la partie intéressée à l'adresse ci-après:

Au Bénéficiaire:

Adresse Postale et Télégraphique: Secrétaire d'Etat des Travaux Publics Transports et Communications Palais des Ministères Port-au-Prince, Haiti

11

To A.I.D.

Mail and Cable Address: Mission Director
U.S. Agency for
International
Development
c/o American Embassy
Port-au-Prince, Haiti

All communication will be in English or in French. Other addresses may be substituted for the above, upon the giving of notice.

SECTION 8.2. Representatives. For all purposes relevant to this Agreement, the Grantee will be represented by the individual holding or acting in the office of the Secretary of State for Public Works, Transportation & Communications, and A.I.D. will be represented by the individual holding or acting in the office of Mission Director, USAID/Haiti, each of whom, by written notice, may designate additional representatives for all purposes other than exercising the power under Section 2.1. to revise elements of the amplified description in Annex 1. The names of the representatives of the Grantee, with specimen signatures, will be provided to AID, which may accept as duly authorized any instrument signed by such representatives in implementation of this Agreement, until receipt of written notice of revocation of their authority.

SECTION 8.3. Standard Provision Annexes. A Detailed Project Description" (Annex 1) and a "Project Grant Standard Provisions Annex" (Annex 2) are attached to an form part of this Agreement.

SECTION 8.4. Language of Agreement. This Agreement is prepared in both English and French. In the event of ambiguity or conflict between the two versions, the English language version will control.

A l'A.I.D.

Adresse Postale et Télégraphique:
Directeur de Mission
Agence pour le Développement International
a/s Ambassade Américaine
Port-au-Prince, Haiti

Toutes les communications seront rédigés en anglais ou en francais. D'autres adresses peuvent remplacer celle qui figurent plus haut, sur avis des intéressés.

SECTION 8.2. Représentants. A toutes fins ayant trait à cet Accord, le Bénéficiaire sera représenté par la personne qui détient le poste, ou en assume l'intérim, de Secrétaire d'Etat des Travaux Publics, Transports & Communications ou agissant en son nom, et l'AID sera représentée par la personne qui détient le poste de Directeur de la Mission de l'AID en Haiti, ou personne agissant pour le compte de ce dernier, chacun d'eux peut, par avis écrit, désigner d'autres représentants à toutes fins, sauf celle d'exercer le droit au titre de la Section 2.1 de reviser les éléments de la description élargie à l'Annexe 1. Le nom des représentants du Bénéficiaire, accompagné de signature spécimen seront communiqués à l'AID, laquelle peut accepter comme dûment agréé tout instrument signé par ces représentants en application du présent Accord, jusqu'à réception de la révocation écrite de leur autorité.

SECTION 8.3. Annexes Relatives aux Dispositions Standard. Une "Description Détaillée du Projet" (Annexe 1) et une "Annexe des Clauses Standard du Don pour Projet" (Annexe 2) sont attachées comme parties intégrantes de cet Accord.

SECTION 8.4. Libellé de L'Accord. Le présent est préparé en anglais et en francais. En cas d'ambiguité ou de conflit entre les deux versions, la version anglaise seule fera foi.

IN WITNESS WHEREOF, the Grantee and the United States of America, each acting through its duly authorized representative, have caused this Agreement to be signed in their names and delivered as of the day and year first above written.

EN FOI DE QUOI, le Bénéficiaire et les Etats Unis d'Amérique, chacun agissant par l'entremise de son représentant dûment agréé, ont fait signer le présent Accord en leur nom et l'ont fait remettre à la date de l'année sus-mentionnée.

UNITED STATES OF AMERICA

By: _____
Ernest Preeg
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary

By: _____
Harlan H. Hobgood
Director
USAID Mission in Haiti

REPUBLIQUE D'HAITI

Par: _____
Alix Cineas
Secrétaire d'Etat des Travaux Publics
Transportation, et Communications

Par: _____
Frantz Marceron
Secrétaire d'Etat des Finances
et des Affaires Economiques

Par: _____
Claude Weil
Secrétaire D'Etat du Plan

SECRETAIRERIE D'ETAT DU PLAN

31 MAI 1983

ANNEX 1

DETAILED PROJECT DESCRIPTION

A. Goal and Purpose

The goal of the project is to increase economic opportunity and family income in selected rural areas of Haiti through stimulation of agricultural production, creation of rural employment and expansion of market activity.

The primary purpose of the project is to strengthen the institutional capability of the GOH Ministry of Public Works, Transportation and Communications (TPTC) to plan and implement the rehabilitation/construction and maintenance of Haiti's highway system. The secondary purpose of the project is to provide improved access to rural market centers, both for farmers and consumers, through the rehabilitation/construction of about 300 kilometers of rural roads by labor-intensive methods. Improved access to agricultural production areas will lower transport costs to farmers for agricultural produce and inputs, as well as improve the timeliness/dependability of delivery. It will also encourage isolated farmers to shift current cropping patterns from more durable and lower-value food crops to higher-value, more perishable crops which can then be transported more efficiently to market. Thus, the establishment of improved secondary roads is expected to induce increased food production and increased incomes in rural Haiti, especially where the roads are complemented by other agricultural programs (e.g., credit, extension, etc.).

The two purposes of this project are closely linked. Experience indicates that institutions are most effectively strengthened through a focus on field delivery capabilities, with a progressive strengthening of the systems needed to support those capabilities in the central ministry. Therefore, the critical factor in achieving the institution-building purpose in this Project will be the

ANNEXE 1

DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

A. But et Objectif

Le But du projet est d'augmenter les possibilités économiques et le revenu familial dans les zones rurales choisies d'Haiti, en stimulant la production agricole, en créant des emplois ruraux et en étendant l'activité des marchés.

Le premier but du projet est de renforcer la capacité institutionnelle du Département des Travaux Publics, Transports et Communications (TPTC) du G.H., de planifier et d'exécuter la réfection/construction et l'entretien du réseau routier d'Haiti. Son second but est de fournir un accès amélioré aux marchés ruraux, tant aux fermiers qu'aux consommateurs par l'intermédiaire de la réfection/construction d'environ 300 kilomètres de routes rurales par des méthodes de main-d'oeuvre intensive. L'amélioration de l'accès aux zones de production agricole permettra aux fermiers de payer moins cher pour le transport des produits agricoles et les intrants. En outre, elle rendra possible la livraison plus rapide et plus sûre. Cela encouragera aussi les fermiers isolés à changer leurs patrons de culture actuels. Ils produiront des denrées périssables de plus grande valeur marchande qui peuvent alors être transportées plus efficacement au marché, au lieu de denrées alimentaires durables mais se vendant moins cher. Donc, on s'attend à ce que l'établissement des routes secondaires améliorées provoque l'augmentation de la production de denrées alimentaires et de revenus dans les zones rurales d'Haiti, spécialement là, où les routes sont complétées par d'autres programmes agricoles (par exemple, crédit, extension etc.).

Les deux objectifs de ce projet sont étroitement liés. L'expérience montre que les institutions sont renforcées d'une manière plus efficace par une concentration des capacités de livraison sur le terrain et le renforcement progressif des systèmes nécessaires pour soutenir ces capacités au Ministère central. Par conséquent, le facteur critique pour atteindre le but de l'institution-construction de ce projet sera la réfection/construction et l'entretien, en respec-

cost -effective rehabilitation/construction and maintenance of the 300 kms of secondary road which are planned. This project seeks to institutionalize the labor-intensive road-building technologies which have been developed through the previous AID projects in a new Secondary Road Service of TPTC, so that their continued and expand utilization eventually will not require AID project support. It is the institutionalization of a process of effectively mobilizing an appropriate mix of human and capital resources, supported by technical guidance and community participation, which is sought by this project.

tant l'économie des moyens, des 300 kilomètres de route secondaire qui sont prévus. On cherche par ce projet à institutionaliser les technologies de main d'oeuvre intensive pour la construction des routes, développées par les projets antérieurs de l'AID, dans un nouveau Service de Routes Secondaires des TPTC, afin que leur utilisation continue et vulgarisée ne requière pas éventuellement le soutien de projet de l'AID. Ce qui est recherché dans ce projet, c'est l'institutionalisation d'un procédé de mobilisation effective d'une combinaison appropriée de resources humaine et en capital soutenue par une orientation technique et la participation de la communauté.

B. Project Components

The primary components of the project are: (1) the establishment of a Secondary Roads Service (SRS) within TPTC for secondary road rehabilitation/construction and the completion of 300 kms of secondary roads through the SRS; (2) the provision of additional support to the National Road Maintenance Service (SEPRRN) for the maintenance of national road system.

1. Secondary Road Service (SRS)

a. Organization

(1) Legal Status:

In cooperation with the external financing organizations assisting the construction of secondary roads in Haiti, TPTC will establish an agency which will be charged with the responsibility for the rehabilitation/construction of all secondary roads in Haiti. This agency, the Service de Routes Secondaires (SRS), will have authority for the programming, budgeting and execution of all secondary road construction and rehabilitation, whatever the source of financing.

B. Volets du Projet.

Les principaux volets du projet sont: (1) l'établissement du Service de Routes Secondaires (SRS) au sein des TPTC pour la réfection/construction de routes secondaires et l'achèvement de 300 kilomètres de routes secondaires par l'intermédiaire du SRS; (2) la prestation de soutien additionnel au Service National d'Entretien des Routes (SEPRRN) pour l'entretien du système des routes nationales.

1. Service de Routes Secondaires (SRS)

a. Organisation

(1) Statut Légal

En coopération avec les organismes externes de financement aidant à la construction de routes secondaires en Haiti, les TPTC établiront une agence qui sera responsable de la réfection/construction de toutes les routes secondaires en Haiti. Cette agence, le Service de Routes Secondaires (SRS) aura l'autorité voulue pour programmer, préparer le budget et exécuter la construction et la réfection de toutes les routes secondaires, quelque soit la source du financement. Le SRS sera l'agence d'exécution pour les projets de routes secondaires financés par

The SRS will be the implementing agency for secondary road projects funded by A.I.D. under this project and by other external financing organizations, including the World Bank and the Inter-American Development Bank. This new service will spur improved road construction performance over levels achieved in prior projects, will avoid duplication of effort, and will provide for increased accountability in secondary road projects. Due to its increased authorities, success and failure in road projects will be more directly attributable to the SRS. Once a road sub-project budget has been established and approved through a joint GOH/AID cost-estimating procedure, the Project Director of the A.I.D. supported program will be able to authorize expenditures, as stated in TPTC letter No. 00035, dated 1 October 1980, to implement the project within budget guidelines.

l'AID, dans le cadre de ce projet et par d'autres organismes externes de financement y compris la Banque Mondiale et la Banque Inter Américaine de Développement. Ce nouveau Service stimulera le rendement dans la construction des routes, qui depassera les niveaux atteints par des projets antérieurs; il permettra d'éviter la duplication de l'effort et fournira une responsabilité accrue dans les projets de routes secondaires. Vu l'augmentation de l'autorité du SRS, les succès, les échecs des projets de routes lui seront plus directement attribuables. Une fois un budget pour un sous-projet établi et approuvé par une procédure conjointe du GH/AID d'estimation de coût, le Responsable du Projet du programme financé par l'AID pourra autoriser les dépenses, comme stipulé dans la lettre des TPTC No. 00035 datée du 1er Octobre 1980, pour exécuter le projet dans les limites du budget.

(2) SRS Headquarters

TPTC will draw the staff of the SRS primarily from the existing TPTC personnel roster. At least two regional SRS operations offices will be phased in with the establishment of new brigades. Each Regional Engineer will have a small staff, and will supervise a group of brigades. All recurring costs to support operations of the SRS Headquaters and its personnel will be borne by the GOH.

(2) Cadres du SRS

Les TPTC prendront le staff du SRS principalement de leur liste actuelle de personnel. Au moins deux bureaux régionaux d'opération seront organisés avec l'établissement des nouvelles brigades. Chaque Ingénieur Régional aura un staff peu nombreux et supervisera un groupe de brigades. Tous les coûts périodiques pour supporter les opérations de cadres du SRS et de son personnel seront supportés par le GH.

(3) Road Construction Unit (RCU)

There will be a road construction unit within the SRS charged with the responsibility for the rehabilitation/construction of AID assisted project roads. This unit within the SRS will have AID financial support and will construct about 300 kms of secon-

(3) L'Unité des Construction de Routes (UCR)

Il y aura une unité de construction de route au sein du SRS, responsable de la réfection/construction du projet de route recevant l'aide de l'AID. Cette Unité, au sein du SRS, aura le soutien financier de l'AID et construira environ 300 kilomètres de routes secondaires par les méthodes de main-d'oeuvre intensive pendant la durée du pro-

dary roads over the life of the project by labor-intensive methods. During the project period the number of fully operational road construction brigades will be increased by the SRS/RCU from the current four to at least seven. These lightly-equipped construction brigades will be supported by a pool of equipment which will be available to assist in construction only in those areas not suited to construction by labor-intensive methods. Each brigade will construct at least 1 km of road per month. The operations of the light brigades are described sub-section (d) below.

b. Budgeting and Incentive Cost-Sharing System.

The A.I.D. contribution for each approved road sub-project to be constructed under this project, will be one third of a predetermined and agreed-upon construction cost estimate. Should the actual cost exceed the agreed-upon cost estimate, the additional cost will be borne by the GOH. Should the actual cost be less, A.I.D.'s one third contribution will smaller than estimated and the "surplus" project funds will be made available for additional project road construction. This system will provide incentives to construct roads within the estimated cost. However, should circumtances nor foreseeable in the original cost estimate and not under the control of the GOH increase overall construction costs, the A.I.D. contribution may be raised to equal one third of the revised cost upon presentation for A.I.D. approval of appropriate documentation to justify cost increases, which will be verified by direct on-site field inspections by AID personnel. The SRS/RCU will keep separate sub-accounts for each road sub-project to facilitate record

jet. Pendant cette période, le nombre de brigades opérationnelles pour la construction des routes sera augmenté par le SRS/UCR et passera de quatre à sept au moins. Ces brigades de construction équipées légèrement seront appuyées par un pool d'équipement qui sera disponible pour aider à la construction seulement dans les aires où elle n'est pas possible par les méthodes de main d'oeuvre intensive. Chaque brigade construira au moins 1 kilomètre de route par mois. Les opérations des brigades légères sont décrites dans la sous-section (d) ci-après.

b. Système de Budgétisation Partage des Coûts.

La contribution de l'AID pour chaque sous-projet de route approuvé, devant être construite dans le cadre du projet, représentera un tiers d'une estimation du coût de construction prédéterminée et convenue. Si le coût de construction réel dépasse celui qui à été estimé, la différence sera supportée par le G.H., si au contraire le coût réel est moindre, la contribution de l'AID sera plus petite que celle prévue, et le "surplus" des fonds de projet sera disponible pour des projets additionnels de construction de route. Ce système encouragera la construction des routes dans les limites du coût estimé. Cependant, si des circonstances non prévues dans l'estimation de coût original , et qui ne peuvent pas être contrôlées par le GH font augmenter les coûts de la construction, la contribution de l'AID peut être élevée, pour égaler un tiers du coût revisé, sur présentation, pour approbation de l'AID, de pièces justifiant les augmentations de prix qui seront vérifiées par des inspections directes sur le terrain faites par le personnel de l'AID. Le SRS/UCR aura des sous-comptes séparés pour chaque sous-projet de route afin de faciliter la tenue de la comptabilité et fournir une source de coûts justes et à jour pour la construction qui pourront servir à de futures estimations de coût. Une firme d'experts comptables fera des véri-

20

keeping and provide a source of accurate, up-to-date construction costs which can be used for future cost estimates. A local CPA firm will perform periodic financial audits of the SRS/RCU and other project accounts, each year throughout the LOP.

The A.I.D. contribution may be reserved as needed for offshore procurement subject to A.I.D. regulations and guidelines in Chapter 3 of A.I.D. Handbook 11.

C. Output Targets

There are 302 kms of road programmed for rehabilitation/construction inclusive of roads currently in the process of being rehabilitated by the light brigade method in the AFRP. The number of light brigades operating during the first year of the project will be increased from four to five. These brigades will be expanded to not fewer than seven by FY 85. The following are construction output targets:

fications financières périodiques du SRS/UCR et d'autres comptes du projet chaque année au cours de sa durée.

La contribution de l'AID peut être réservée au besoin pour l'achat d'équipement à l'extérieur suivant les règlements de l'AID contenus dans le chapitre 3 du Manuel 11.

C. Résultats Visés

On a programmé la réfection/construction de 302 kilomètres de route y compris les routes qui sont en train d'être réparées par la méthode de brigade légère dans le AFRP. Au cours de la première année du projet le nombre de brigade légère passera de quatre à cinq, en 1985 elles devront être au moins sept. Ce qui suit est une estimation des réalisations de réfection/construction de routes:

Year Année	Brigade No. Nombre de Brigades	Km/Year Km/An	Cost/Km Coût/Km	Cost/Year Coût/Année
FY 83	4	26	$ 36,200	$ 941,200
FY 84	5	72	39,800	2,865,600
FY 85	7	96	43,800	4,204,800
FY 86	7	84	48,200	4,048,800
FY 87	5	24	48,200	1,156,800
Total		302		13,217,200

The average cost/km over the LOP is $43,766. The cost/km is escalated by an inflation factor of 10% per year. The cost/km estimates are based solely on operation and maintenance costs directly attributable to road rehabilitation/construction, and therefore, exclude TA costs for institution-strengthening, equipment acquisition and road

La moyenne du coût par kilomètre au cours de la durée du projet est de $42,956. Le coût/Km est augmenté par un facteur d'inflation de 10% par an. Les estimations du coût par kilomètre sont basées seulement sur les coûts d'opérations et d'entretien directement attribuables à la réfection/construction de route et par conséquent ne comprennent pas les coûts pour lAssistance Technique devant aider à l'institution-renforce-

maintenance costs. A.I.D. funds will used to finance project evaluations and audits to review and measure project performance in meeting the targets.

d. Modes of Operation of Construction Light Brigades

(1) Light Brigade Rehabilitation/Construction Methods: Clearing, ditching, surfacing, light excavating and other appropriate activities will be done by hand-labor teams with a variety of hand tools and wheelbarrows. Each brigade will also be equipped with light equipment for short haulage of materials and for compaction. Haulage will be accomplished by hand-loaded trailers pulled by farm tractors. Compaction equipment consist primarily of a small vibratory roller which is required for consolidation of road base and surface materials so that the completed road will be all-weather.

(2) Reinforcement by Equipment Pools: In a variety of difficult terrain conditions, the basic light brigade equipment will have to be augmented in order to cost-effectively haul needed road construction materials long distances to construction sites or to move large amounts of earth materials such as in embankment excavation or rock removal. For these purposes, mobile equipment pools of appropirate machinery (e.g. Bulldozers, road graders, trucks) will be operated and maintained by the SRS to reinforce the light-brigades.

(3) Equipment Leasing Service (SLELC). Equipment financed by A.I.D. for SLELC under the Agricultural Feeder Roads Project (AFRP) will have first priority to be used for approved project activities at a non-profit rental rate.

ment, pour l'acquisition de l'équipement et pour les coûts d'entretien. Les fonds de l'AID seront utilisés pour financer les évaluations de projet et les vérifications pour revoir et contrôler les résultats du projet, afin de voir s'ils atteignent ses visées.

d. Méthodes d'Opération des Brigades Légères

(1) Méthodes des brigades légères pour la réfection/construction: Le débroussaillement, le curage des fossés, le revêtement, les petites excavations et d'autres activités appropriées seront faites par des équipes travaillant à la main, avec une variété d'outils à bras et de brouettes. Chaque brigade aura aussi à sa disposition un équipement léger pour transport des matériaux et le compactage. Le transport sera fait par des remorques chargées à la main tirées par des tracteurs. L'équipement de compactage comprend principalement un petit rouleau vibrateur qui est nécessaire pour la consolidation de la base de la route et un matériel pour le revêtement, ainsi la route terminée sera prête pour affronter toutes les saisons.

(2) Renforcement par les Pools d'Equipement: Dans divers terrains aux conditions difficiles il faudra augmenter l'équipement de la brigade légère de facon à transporter sur de longues distances, vers les chantiers, le matériel nécessaire à la construction des routes à un coût respectant l'économie des moyens, de terre tels dans l'excavation pour les remblais ou l'enlèvement de rocs. Pour ces usages, des pools d'équipement mobile d'engins appropriés (bulldozers, niveleuses, camions) seront opérés et entretenus par le le SRS pour renforcer les brigades légères.

(3) Service de Location d'Equipement Lourd de Construction (SLELC) Les équipements financés par l'AID pour le SLELC dans le cadre du projet de Routes Secondaires Agricoles (RSA) auront la priorité d'être utilisés dans les activités du projet approuvé à un coût de location sans profit.

(4) Private Sector. Involvement: The project will utilize the services of the private sector for road construction and maintenance whenever practical and cost-effective to do so specifically for tasks such as: (1) culvert pipe manufacture; (2) installation of gabions; (3) masonry; (4) the delivery of construction materials to the site; and (5) equipment rentals or repairs.

e. General Criteria for Road Selection

Candidate roads will be subject to a phased selection process by teams of appropriate AID,TPTC and SEP personnel. Baseline data gathering on specific road links will be carried out by a local contractor. Initially, seven primary screening criteria will be applied to each candidate road segment and one negative conclusion will eliminate the candidate road from further consideration. The primary criteria are: 1) the road must be part of a network leading to a local market and must connect with an existing all-weather road or an improved port; 2) the road project must have the endorsement of local communities; 3) the road must not be in the influence area of another all-weather road; 4) population density in the road influence area must be at least 50 persons per kilometer of road (other than for penetration type road projects); 5) the road must not benefit primarily large plantation owners; 6) the road should not have any significant negative environmental impacts; and 7) the road (or road network) can be constructed primarily by labor-intensive methods.

A road segment meeting the seven primary criteria would then be graded according to socio-economic factors in the second phase. Each factor has a rating scale and weight assigned to

(4) Engagement du Secteur Privé: Le Projet emploiera les services du secteur privé pour la construction et l'entretien des routes chaque fois que ce sera pratique et respectera l'économie des moyens, spécifiquement pour: (1) la fabrication de buses (2) l'installation de gabions, (3) la maconnerie (4) la livraison de matériaux de construction sur les chantiers et (5) les locations ou les réparations d'équipement.

e. Critères Généraux pour la Sélection des Routes.

Les routes candidates seront sujettes à un procédé de sélection par des équipes du personnel approprié de l'AID, des TPTC,et du SEP. Les données de base recueillies sur des tronçons spécifiques de route seront exécutées pra un entrepreneur local. Au début, sept critères examinés minutieusement seront appliqués à chaque segment de route-candidate et une conclusion négative l'écartera de toute autre considération. Les critères primordiaux sont: 1) la route doit faire partie d'un réseau conduisant à un marché local et doit être reliée à une route praticable en toute saison ou à un port amélioré; 2) le projet de route doit avoir l'approbation des communautés locales; 3) la route ne doit pas être dans l'aire d'influence d'une autre route praticable par tous les temps; 4) la densité de la population dans l'aire d'influence de la route doit être d'au moins 50 habitants par kilomètre de route (autre que pour les projets du type de route de pénétration); 5) La route ne doit pas profiter principalement à de grands propriétaires de plantation; 6) la route ne devrait pas avoir d'impact négatif important sur l'environnement; 7) la route (ou le réseau routier) peut être constuite principalement par les méthodes de main d'oeuvre intensive.

Un segment de route satisfaisant les sept critères primordiaux pourrait alors être classé selon les facteurs socio-économiques dans la seconde phase, chaque facteur ayant une échelle de classement et une charge qui

it. The general categories of secondary criteria of selection are: A) Economic Activity - as measured by benefit/cost ratio, potential for stimulation of social/economic activity in area, and parallel development activities in the area; B) Quality of life - as measured by population served and access to social services; C) Equity - as measured by existing income distribution of incremental income generated by the new road; and D) Regionalization - as measured by location in a priority A.I.D. geographic region or elsewhere. Equal overall weights of 30 are assigned to categories A, B and C, respectively and a weight of 10 to category D. Roads selected through phases I and II will then be subject to a third phase, which will be a more detailed economic review of the candidate road and network to assure a benefit/cost ratio of greater than one. If it becomes apparent during the early stages of project implementation that phases II and/or III of the selection process are too cumbersome, appropriate adjustments will be made to simplify the process.

f. Equipment Maintenance Management.

As indicated in Section 4.3 of the Project Agreement a condition precedent to disbursement for the purchase of equipment is the development of a master plan for the maintenance, major overhaul, and assignment of project equipment.

2. SEPRRN

a. Conventional Road Maintenance

SEPRRN will continue to maintain the 2,800 kilometer road network as well as the road sections ad-

lui sont assignées. Les catégories générales de critères secondaires de sélection sont: A) Activité Economique - comme défini par le bénéfice/rapport de coût, le potentiel pour la stimulation de l'activité socio/économique dans une zone, et les activités de développement dans l'aire, B) Qualité de Vie - comme défini par la population desservie et l'accès aux services sociaux; C) Equité - comme défini par la distribution du revenu progressif généré par la nouvelle route et D) Régionalisation - comme défini par la localisation dans une région géographique prioritaire de l'AID ou autre part. Des valeurs égales de 30 sont assignées aux catégories A, B et C respectivement et une valeur de 10 à la catégorie D. Les routes choisies à partir des phases I et II seront alors sujettes à une troisième phase qui sera une revue économique plus détaillée de la route et du réseau candidats pour assurer un bénéfice/rapport de coût de plus de un. S'il est apparent au cours des premières étapes de l'exécution du projet que les phases II et/ou III du processus de sélection sont trop gênantes, des ajustements appropriés seront apportés pour simplifier le processus.

f. Administration d'Entretien d'Equipement

Comme indiqué dans la Section 4.3 de l'Accord de Projet une condition préalable au décaissement pour l'achat d'équipement est le développement d'un plan détaillé relatif à l'entretien, à la réparation majeure et à l'affectation de l'équipement du projet.

2. SEPRRN

a. Entretien Courant des Routes

Le SEPRRN continuera à entretenir, à l'aide de ses brigades d'entretien les 2.800 kilomètres du réseau rou-

ded during the project with its existing maintenance brigades. The bulk of this responsibility is handled by the 140 maintenance brigades already established, including intervention brigades responsible for emergency and intensive maintenance; regrading brigades responsible for periodic maintenance and the 87 hand brigades responsible for routine maintenance activities. A.I.D. will finance technical assistance to strengthen SEPRRN's capacity to carry out these maintenance activities by reinforcing the management capability of the organization in the areas of road maintenance, equipment management and training. Project roads, once completed and accepted by TPTC, will be turned over to SEPRRN to be incorporated into the maintenance program. In those areas that community groups and organizations are found, those sections of roads will be maintained labor intensively under the Community Action Maintenance Program (CAMP).

b. Maintenance through the Community Action Maintenance Program (CAMP)

Since FY 81, SEPRRN has instituted a program called CAMP of secondary road maintenance through the direct involvement of rural communities. The number of kms maintained by CAMP was increased to approximately 200 kms at the end of FY 82. Under this program, contracts are made with various community groups to perform identified tasks throughout the year for a fixed amount. SEPRRN will implement the CAMP on those road sections that have been rehabilitated through the "light brigade" method of reconstruction whenever possible. Further, SEPRRN will seek to employ laborers who formerly worked in the light brigade on the rehabilitation of that

tier aussi bien que les troncons ajoutés au cours du projet. La charge de la plus grande partie du travail retombe sur les 140 brigades d'entretien déjà établies y compris les brigades d'intervention responsables de l'entretien intensif et urgent; les brigades de renivellement qui s'occupent de l'entretien périodique et les 87 brigades manuelles chargées des activités routinières d'entretien. L'AID financera l'assistance technique pour renforcer la capacité du SEPRRN à exécuter ces activités d'entretien en renforcant la capacité gestionnaire de l'organisme dans les domaines d'entretien des routes, de gestion de l'équipement et de la formation. Une fois terminées et acceptées par les TPTC les routes du Projet seront remises au SEPRRN pour être incorporées dans le programme d'entretien. Dans les zones où il existe des groupes et des organisations communautaires, ces troncons de route seront entretenues par la main-d'oeuvre intensive dans le cadre du program-d'entretien par l'Action Communautaire (PEAC ou CAMP).

b. Entretien dans le Cadre du Programme d'Entretien par l'Action Communautaire

Depuis l'exercice budgétaire 1981, le SEPRRN a institué un programme d'entretien de routes secondaires, par l'engagement direct des communautés rurales, appelé CAMP. A la fin de l'exercice budgétaire 1982 le nombre de kilomètres entretenus par le CAMP était environ 200 kms. Dans le cadre de ce programme, des contrats ont été signés avec divers groupes communautaires pour exécuter des travaux identifiés au cours de l'année pour une somme fixée. Chaque fois que ce sera possible, le SEPRRN implantera le CAMP sur ces troncons de route qui ont été réparés par la méthode "brigade légère" de reconstruction. En outre, le SEPRRN cherchera à employer ceux qui auront travaillé antérieurement dans les brigades légères à la réfection de ce troncon particulier de route. Un effet

particular road segment. A significant beneficial side-effect of the road construction component is the training of workers and the creation of community pride in the completed road which in turn has a positive effect on the road maintenance efforts by CAMP. The CAMP will be gradually expanded over the LOP to cover approximately 400 kms. of secondary roads. AID's contribution to the CAMP will consist of financing the necessary hand tools to the community groups, and providing some equipment and short-term technical assistance to SEPRRN to assist in the organizational development of its CAMP Section.

secondaire important du volet construction de route est la formation des travailleurs et la fierté de la communauté d'avoir achevé une route, ce qui à son tour a un effet positif sur les efforts d'entretien par le CAMP. Ce programme sera vulgarisé au cours de la durée du projet pour couvrir environ 400 kilomètres de routes secondaires. La constribution de l'AID au CAMP consistera à financer les outils à bras nécessaires aux groupes communautaires et à fournir une partie de l'équipement et de l'assistance technique à court terme au SEPRRN afin de l'aider à organiser sa section CAMP.

c. Training

SEPRRN's training division will continue to provide formal classroom instruction as well as on-the-job training. Training programs developed offered by SEPRRN will be available on an equal basis to personnel of the SRS. Specially tailored programs to upgrade existing staff of the RCU will be developed as necessary. SEPRRN will concentrate its training in the following subject areas:

- Management (for management personnel and managing engineers)
- Engineers (various specializations)
- Administration (e.g. bookkeeping and warehousing)
- Mechanics
- Heavy equipment operators
- Foreman and team leaders; and skilled specialists
- Labor-intensive methods (in road maintenance work).

c. Formation

La division formation du SEPRRN continuera à fournir une instruction officielle en salle de classe aussi bien que sur le tas. Les programmes de formation développés et offerts par le SEPRRN seront disponibles au personnel du SRS sur une base égale. Des programmes spécialement concus afin d'améliorer le cadre actuel du RCU seront développés si nécessaire. Le SEPRRN concentrera son programme de formation dans les domaines suivants:

- Gestion (pour le personnel et les ingénieurs de l'Administration)
- Ingénieurs (diverses spécialisations)
- Administration (par ex. comptabilité et entreposage)
- Mécaniciens
- Opérateurs d'équipement lourd
- Contremaître, chefs d'équipe, et spécialistes qualifiés
- Méthodes de main d'Oeuvre intensive (en travail d'entretien de route)

Although programs in the above areas have been developed, the task is far from completed. Curricula development is required on a number of the remaining modules in the various areas of expertise. This project will address the training staff's capacity to develop curricula for the new training modules. As SEPRRN and the SRS/RCU begin to replace their equipment fleet the training division will develop courses of instruction for the new systems introduced by the equipment manufacturers. A.I.D. will finance technical assistance to the training division in three functional areas: engineering, mechanics, and equipment operation. The T.A. will facilitate transferral to instructors of technology required to develop new curricula.

Bien que les programmes des zones susmentionnés aient été élaborés, la tâche est loin d'être terminée. Il est nécessaire de développer des programmes d'étude sur un certain nombre de modules restants dans divers domaines d'expertise. Ce projet abordera la capacité du staff de formation à préparer les programmes d'étude pour les nouveaux modules de formations. A mesure que le SEPRRN et le SRS/RCU commenceront à remplacer leur équipement, la division de formation préparera des cours pour l'enseignement des nouveaux systèmes introduits par les fabricants d'équipement. L'AID financera l'assistance technique pour la division de formation dans trois domaines fonctionnels: ingénierie, mécanique et opération d'équipement. L'assistance technique facilitera le transfert de technologie aux instructeurs requis pour préparer les nouveaux programmes d'étude.

d. Equipment Maintenance Management

SEPRRN's current equipment inventory includes more than 400 vehicles ranging from motorbikes to Caterpillar D-7E Bulldozers. An equipment maintenance system has been designed and is being installed in some of the 11 districts/subdistricts. AID will finance technical assistance for the completion of the installation of the system in the remaining districts/subdistricts and for the continued implementation of the system. Adjustments and corrections which are required to complete the system and assure its smooth functioning, will be made during the life of this project.

d. Gestion d'Entretien de l'Equipement

L'inventaire de l'équipement actuel du SEPRRN comprend plus de 400 vehicules; des bicyclettes aux Bulldozers D-7E. Un système d'Entretien de l'équipement a été préparé et est en train d'être installé dans certains des 11 districts/sous districts. L'AID financera l'assistance technique pour terminer l'installation du système dans les districts et sous districts restants et pour l'implantation continue du système. Des ajustements et des corrections requis pour terminer le système et en assurer le fonctionnement sans accroc et cela se fera au cours de la durée de ce projet.

C. Summary of Project Inputs and Outputs

1. Inputs

A.I.D. project inputs include grant financing of (1) light bri-

C. Sommaire des Intrants et des Résultats du Projet

1. Intrants

Les intrants de L'AID au projet comprennent un don pour financer: (1) les

gade and support pool equipment; (2) hand tools for the CAMP; (3) minor building construction; (4) technical assistance to TPTC for the SRS and SEPRRN; (5) one third of agreed upon road rehabilitation/construction costs (not to exceed the authorized amount of project funds); (6) pre-road selection baseline data gathering; and (7) evaluation and audits. Technical assistance provided will be under a host country contract with one. consultant firm and a separate personal service contract to continue the services of the current TPTC management advisor funded under the AFRP as well as other personal service contracts on a case by case basis. The types of technical assistance to be provided will include engineering, management and manpower services, training, and equipment operation and maintenance. The proposed configuration of technical assistance is as follows: (1) senior advisor (42 pm); (1) one construction engineer advisor for the SRS (42 pm); (3) equipment maintenance, advisor for the SRS (36 pm); (4) three training instructors for SEPRRN (72 pm); (5) garage/equipment/mechanic advisor for SEPRRN (24 pm); (6) continuation of TPTC management advisor (36 pm); (7) various short term specialists (64 pm).

GOH financial resources will finance the SRS Headquarters, including the project's central road construction unit, and will also finance the SEPRRN central office, central garage, CAMP, training program and road maintenance.

GOH counterpart PL-480 Title I and/or Title III funds will be used to finance remaining road rehabilitation/construction costs and a portion

brigades légères et l'équipement du pool de soutien; (2) ls outils à main pour le CAMP; (3) la construction d'édifices peu importants; (4) l'assistance technique aux TPTC pour le SRS et le SEPRRN; (5) le tiers des coûts pour la réfection/construction des routes acceptées (qui ne doit pas dépasser la somme autorisée des fonds du projet; (6) la compilation des données de base pour la présélection des routes; (7) évaluation et vérifications. L'assistance technique sera fournie dans le cadre d'un contrat du pays hôte avec une firme de consultants et un contrat séparé pour service personnel afin de garder les services du conseiller actuel des des TPTC au matière de gestion, financés dans le cadre du PRSA, aussi bien que d'autres contrats pour service personnel mais sur une base individuelle. Les types d'assistance technique qui devront être fournis comprendront les services de gestion et de main d'oeuvre, de formation, d'opération et de gestion de l'équipement. Le genre d'assistance technique proposé est le suivant:
(1) un conseiller supérieur (42 pm); (1) un conseiller ingénieurs pour la construction pour le SRS (42 pm); (3) un conseiller pour l'entretien de l'équipement pour le SRS (36 pm); (4) trois instructeurs en formation pour le SEPRRN (72 pm); (5) un conseiller en matière de garage/équipement/mécanique pour le SEPRRN (24 pm); (6) continuation des services d'un conseiller pour la gestion des TPTC (36 pm); (7) divers spécialistes à court terme (64 pm).

Les ressources financières du GH serviront aux Bureaux du SRS, y compris l'unité centrale de construction de route du projet aussi bien que le Bureau Central du SEPRRN, le garage central, le CAMP, le programme de formation et l'entretien des routes.

La contrepartie du GH tirée des fonds du PL 480 Titre I et/ou Titre III sera employée pour financer les coûts restants de la réfection/construction des routes. Le

of equipment and road maintenance costs. The GOH will also provide in-kind contribution office space and equipment to the project.

2. Outputs

Project outputs will include a) a functioning Secondary Roads Service; b) a significantly strengthened SEPRRN; c) 300 kms of additional secondary roads through rehabilitation/construction by capital savings methods; d) effective maintenance of the national road inventory; e) expanded and improved access to rural public markets; f) a rural economy strengthened through the input of approximately $7.5 million in local wages and services; g) expanded rural community involvement in road maintenance through the use of the CAMP; h) increased market activity based upon higher levels of production; i) decreased spoilage of produce; and j) greater income earned by agricultural producers.

GH fournira aussi au projet des contributions en nature, espace pour le bureau et équipement.

2. Résultats

Les résultats du projet comprendront: a) un service de Routes Secondaires operationnel; b) un SEPRRN renforcé d'une manière significative; c) 300 kms de routes secondaires additionnels par la réfection/construction des routes à partir des méthodes n'utilisant pas d'équipements lourds; d) un entretien du réseau routier; e) un accès amélioré et élargi vers les marchés ruraux; f) une économie rurale renforcée par l'intermédiaire de l'intrant d'environ $7.5 millions en salaires et en services locaux; g) un engagement plus étendu des communautés rurales dans l'entretien des routes par l'utilisation du CAMP; h) l'augmentation de l'activité des marchés basée sur de plus hauts niveaux de production; i) la diminution du gaspillage des produits et j) un revenu plus élevé gagné par les producteurs agricoles.

39

Table I
BUDGET SUMMARY
(US $ MILLION)

	USAID	GOH * Title I/III	Treasury
A. Road Rehabilitation/Construction Component.			
Construction Operations	4.41	8.81	
Light Equipment	0.72		
Support Equipment	0.90		
Repair of Existing Pool Equipment	0.41		
Secondary Road Service Central Office**			1.50
Minor Building Construction	0.15		
B. Maintenance (SEPRRN) Component* **			
Hand Tools	0.68		
Community Action Maintenance Program		3.00	0.57
Road Maintenance		1.00	1.49
SEPRRN Central/Office		0.54	3.89
SEPRRN Garage		0.33	2.35
Training Program		0.24	1.72
C. Technical Assistance	3.90		
D. Project Evaluation (2)	0.08		
E. Baseline Data Collection	0.06		
F. Contingency	1.19	0.36	
TOTAL	$12.50	$14.28	$11.52

* And/or Title III

** This is an estimation of the SRS budget which can be attributed to this AID financed project. The total SRS budget is undetermined at this time.

*** The figures in this component are an estimation of the GOH contribution to those items directly attributable to activities under this AID-financed project . The total SEPRRN budget for the period in question will be about $44 million, the majority of which will be funded from the GOH treasury.

Table II

Summary of Foreign Exchange and Local

Currency Expenditures for AID Financial Activities

(U.S. $000)

	Funding Source						
	AID Grant			GOH	Total		
	FX	LC	AID Total	LC	FX	LC	Project
Technical Assistance	3,900		3,900		3,900		3,900
Construction/Rehabilitation	1,322	3,084	4,406	8,811	1,322	11,895	13,217
Equipment	1,543	77	1,620		1,543	77	1,620
Repairs to Exist. Equip Fleet	371	41	412		371	41	412
CAMP Hand Tools	680		680		680		680
Minor Build Construction	25	125	150		25	125	150
Project Evaluation	80		80		80		80
Baseline Data Collection		60	60			60	60
Contingency	358	834	1,192	357	358	1,191	1,549
	8,279	4,221	12,500	9,168	8,279	13,389	21,668

Table III

Summary of Estimated Project Expenditures by Fiscal Year

(U.S. $000)

Category	FY 83 1 April		FY 84		FY 85		FY 86		FY 87 31 March		LOP	
	AID	GOH	AID	GOH	AID	GOH	AID	GOH	AID	GOH	AID	GOH
Technical Assistance	250	-	1,000	-	1,300	-	1,100	-	250	-	3,900	-
Rehabilitation/ Construction	314	627	955	1,911	1,402	2,803	1,350	2,699	385	771	4,406	8,811
Light Equipment	240	-	480	-	-	-	-	-	-	-	720	-
Equipment Pool	900	-	-	-	-	-	-	-	-	-	900	-
CAMP Hand Tools	200	-	200	-	280	-	-	-	-	-	680	-
Equipment Repair	412	-	-	-	-	-	-	-	-	-	412	-
Minor Building	150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150	-
SRS Central Office	-	100	-	400	-	400	-	400	-	200	-	1,500
Road Maintenance	-	255	-	560	-	620	-	680	-	375	-	2,490
Community Action Maint. Program (CAMP)	-	365	-	800	-	880	-	980	-	540	-	3,565
SEPRRN Central Office	-	455	-	1,000	-	1,100	-	1,210	-	665	-	4,430
SEPRRN Training Program	-	200	-	440	-	480	-	540	-	300	-	1,960
SEPRRN Garage	-	275	-	610	-	670	-	730	-	400	-	2,685
Data Collection	60	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60	-
Project Eval.	40	-	-	-	40	-	-	-	-	-	80	-
Contingency	200	40	250	80	350	90	300	100	92	47	1,192	357
TOTAL	2,766	2,317	2,885	5,801	3,372	7,043	2,750	7,339	727	3,298	12,500	25,798

Annex 2

PROJECT GRANT
STANDARD PROVISIONS ANNEX

Definitions: As used in this Annex the "Agreement" refers to the Project Grant Agreement to which this Annex is attached and of which this Annex forms a part. Terms used in this Annex have the same meaning or reference as in the Agreement.

Article A: Project Implementation Letters: To assist Grantee in the implementation of the Project, A.I.D., from time to time, will issue Project Implementation Letters that will furnish additional information about matters stated in this Agreement. The parties may also use jointly agreed-upon Project Implementation Letters to confirm and record their mutual understanding on aspects of the implementation of this Agreement. Project Implementation Letters will not be used to amend the text of the Agreement, but can be used to record revisions or exceptions which are permitted by the Agreement, including the revision of elements of the amplified description of the Project in Annex 1.

Article B: General Covenants.

SECTION B.1. Consultation. The Parties will cooperate to assure that the purpose of this Agreement will be accomplished. To this end, the Parties, at the request of either, will exchange views on the progress of the Project, the performance of obligations under this Agreement, the performance of any consultants, contractors, or suppliers engaged on the Project, and other matters relating to the Project.

Annexe 2

ANNEXE DES DISPOSITIONS
STANDARD DE DON POUR PROJET

Définitions: Tel qu'employé dans la présente Annexe, le mot "Accord" désigne l'Accord de Don pour le Projet auquel ladite Annexe est jointe, et dont elle constitue une partie. Les termes utilisés dans cette Annexe ont le même sens et comportent les mêmes références que ceux figurés dans l'Accord.

Article A: Lettres d'Exécution du Projet. Pour aider le bénéficiaire dans l'exécution du Projet, l'AID doit faire paraitre de temps à autre des lettres d'exécution de Projet, lesquelles fourniront de plus amples renseignements sur les questions mentionnées dans l'Accord. Les parties signataires pourront également se servir des lettres d'exécution de projet, établis d'un commun accord, pour confirmer et consigner par écrit leur accord mutuel sur les aspects de l'exécution du présent Accord. Les lettres d'exécution du Projet ne seront pas utilisées pour amender le texte de l'Accord, mais pourront servir à prendre acte des révisions ou cas d'exception autorisés par l'Accord, y compris la révision de certaines parties de la description détaillée du Projet telle que figurée à l'Annexe 1.

Article B: Conventions Générales.

SECTION B.1. Consultation. Les parties signataires devront coopérer pour s'assurer que l'objectif de l'Accord sera atteint. A cet effet, lorsque l'une d'entre elles en exprime le désir, elles devront procéder à un échange de vues sur l'état d'avancement du Projet, l'acquittement des obligations, conformément à l'Accord, ainsi que les travaux accomplis par les experts-conseils, les contractants ou les fournisseurs employés dans le cadre du Projet ou autres activités ayant rapport avec le Projet.

SECTION B.2. Execution of Project
The Grantee will:

(a) Carry out the Project or cause it to be carried out with due diligence and efficiency, in conformity with sound technical, financial, and management practices, and in conformity with those documents, plans, specifications, contracts, schedules or other arrangements, and with any modifications therein, approved by A.I.D. pursuant to this Agreement; and

(b) Provide qualified and experienced management for, and train such staff as may be appropriate for the maintenance and operation of the Project, and, as applicable for continuing activities, cause the Project to be operated and maintained in such manner as to assure the continuing and successful achievement of the purpose of the Project.

SECTION B.3. Utilization of Goods and Services

(a) Any resources financed under the Grant will, unless otherwise agreed in writing by A.I.D., be devoted to the Project until the completion of the Project, and thereafter will be used so as to further the objectives sought in carrying out the Project.

(b) Goods or Services financed under the Grant, except as A.I.D. may otherwise agree in writing, will not be used to promote or assist a foreign aid project or activity associated with or financed by a country not included in Code 935 of the A.I.D. Geographic Code Book as in effect at the time of such use.

SECTION B.4. Taxation

(a) This Agreement and the Grant will be free from any taxation or fees imposed under laws in effect in the territory of the Grantee.

SECTION B.2. Exécution du Projet.
Le Bénéficiaire s'engage à:

(a) Exécuter ou veiller à l'exécution du Projet avec toutes diligence et efficacité qui lui sont dues, suivant les meilleurs procédés techniques et financières, et pratiques administratives, et en conformité avec les documents, plans, cahiers des charges, contrats, calendriers ou autres dispositions ainsi que toute modification susceptible d'y être faite, approuvée par l'AID conformément au présent Accord; et

(b) Former un personnel, suivant les besoins, pour assurer l'entretien, et le bon fonctionnement du Projet, et d'en désigner des cadres de gestion, nantis d'expérience et de qualités requises, et lorsqu'approprié, dans le cadre des activités continues, veiller à ce que le Projet fonctionne et soit maintenu de manière à assurer la continuité des buts du Projet et garantir que ces derniers seront menés à bonne fin.

SECTION B.3. Utilisation des Biens et Services

(a) Toutes ressources financées dans le cadre du Don doivent être consacrées au Projet jusqu'à achèvement, à moins que l'AID n'en convienne autrement par écrit. Par la suite, ces ressources seront utilisées pour renforcer davantage les objectifs visés par la réalisation du Projet.

(b) A moins que l'AID n'en convienne autrement par écrit, les biens ou services financé par le Don ne peuvent servir à promouvoir ou aider un projet ou une activité d'assistance à l'étranger ayant rapport avec l'un des pays dont le nom ne figure pas dans le Code Géographique No.935 de l'AID tel qu'il est en vigue lors de l'utilisation desdits biens et servic ou financé par l'un de ces pays.

SECTION B.4. Imposition

(a) Cet Accord et le Don seront exemptés de tous taxes ou droits imposés en vertu des lois en vigueur dans le pays du Bénéficiaire.

(b) To the extent that (1) any contractor, including any consulting firm, any personnel of such contractor financed under the Grant, and any property or transactions relating to such contracts and (2) any commodity procurement transaction financed under the Grant, are not exempt from identifiable taxes, tariffs, duties or other levies imposed under laws in effect in the territory of the Grantee, the Grantee will, as and to the extent provided in and pursuant to Project Implementation Letters, pay or reimburse the same with funds other than those provided under the Grant.

SECTION B.5. Reports, Records, Inspections, Audit

(a) Furnish A.I.D. such information and reports relating to the Project and to this Agreement as A.I.D. may reasonably request;

(b) Maintain or cause to be maintained, in accordance with generally accepted accounting principles and practices consistently applied, books and records relating to the Project and to this Agreement, adequate to show, without limitation, the receipt and use of goods and services acquired under the Grant. Such books and records will be audited regularly, in accordance with generally accepted auditing standards, and maintained for three years after the date of last disbursement by A.I.D.; such books and records will also be adequate to show the nature and extent of solicitations of prospective suppliers of goods and services acquired, the basis of award of contracts and orders, and the overall progress of the Project toward completion; and

(b) Au cas où (1) un contractant, y compris toute firme d'ingénieurs-conseils et tout personnel de ce contractant financé dans le cadre du Don, ainsi que les biens ou transactions relatifs à ces contrats et (2) tout achat de biens financés par le Don ne seraient pas exonérés de taxes, droits tarifaires et autres impositions établies par la législation en vigueur dans le pays du Bénéficiaire, ce dernier devra, en vertu, et conformément aux lettres d'exécution de projet, et dans les limites qui y seront prévues, payer ou rembourser lesdites sommes avec des fonds, autres que ceux fournis dans le cadre du Don.

SECTION B.5. Rapports, Dossiers, Inspections Vérifications Comptables

(a) Fournir renseignements et Rapports relatifs au Projet et à l'Accord à l'AID, sur demande de cette dernière, et dans la limite du raisonnable;

(b) Tenir ou veiller à ce que soient tenus, conformément aux principes de comptabilité généralement admis, et aux usages uniformément appliqués, des livres de comptes et dossiers adéquats relatifs au Projet et au Présent Accord, donnant sans restrictions tous les détails sur la réception et l'utilisation des biens et services acquis dans le cadre du Don. Ces livres de comptes et dossiers seront régulièrement vérifiés, conformément aux normes de vérification comptables généralement admises, et doivent être conservés pour une période de 3 ans, à partir de la date du dernier déboursement de l'AID, et devront indiquer d'une manière adéquate, la nature et le montant des appels d'offres soumis par les fournisseurs éventuels des biens et services reçus, la base d'adjudication des contrats et des commandes ainsi que l'état d'avancement général du Projet dans le sens de son achèvement; et

(c) Afford authorized representatives of a Party the opportunity at all reasonable times to inspect the Project, the utilization of goods and services financed by such Party, and books, records, and other documents relating to the Project and the Grant.

SECTION B.6. Completeness of Information. The Grantee confirms:

(a) That the facts and circumstances of which it has informed A.I.D., or cause A.I.D. to be informed, in the course of reaching agreement with A.I.D. on the Grant, are accurate and complete, and include all facts and circumstances that might materially affect, or that it is reasonable to believe might so affect, the Project or the discharge of responsibilities under this Agreement; and

(b) That it will inform A.I.D. in timely fashion of any subsequent facts and circumstances that might materially affect, or that it is reasonable to believe might so affect, the Project or the discharge of responsibilities under this Agreement.

SECTION B.7. Other Payments. Grantee affirms that no payments have been or will be received by any official of the Grantee in connection with the procurement of goods or services financed under the Grant, except fees, taxes, or similar payments legally established in the country of the Grantee.

SECTION B.8. Information and Marking The Grantee will give appropriate publicity to the Grant and the Project as a program to which the United States has contributed, identify the Project site, and mark goods financed by A.I.D., as described in Project Implementation Letters .

(c) Au moment opportun, permettre aux représentants accrédités de l'autre Partie d'inspecter le Projet, l'utilisation des biens et services financés par cette même partie, ainsi que les livres de comptabilité, dossiers et autres documents relatifs au Projet et au Don.

SECTION B.6. Nature Complète des Renseignements Fournis. Le Bénéficiaire confirme:

(a) Que les faits et circonstances dont il a informé ou fait en sorte que l'AID en soit informée, en vue d'aboutir à un accord avec l'AID sur le Don, sont justes et complets, et couvrent tous les faits et circonstances qui peuvent, ou qu'on estime ont des chances d'affecter considérablement le Projet ou l'acquittement des responsabilités énoncées dans l'Accord; et

(b) Qu'il informera l'AID en temps opportun de tous les faits et circonstances ultérieures qui peuvent ou qu'il y a lieu de croire qu'ils le peuvent considérablement affecter le Projet ou l'acquittement des responsabilités énoncées dans le présent Accord.

SECTION B.7. Autres Paiements. Le Bénéficiaire affirme qu'aucun de ses fonctionnaires n'a accepté ou n'acceptera des paiements ayant rapport avec l'acquisition des biens et services financés dans le cadre du Don, à l'exception des droits, taxes et autres paiements de même nature, établis légalement dans le pays du Bénéficiaire.

SECTION B.8. Information et Marquage des Biens. Le Bénéficiaire assurera une publicité appropriée au Don et au Projet, pour que ces derniers soient perçus comme programme auquel les Etats-Unis d'Amérique ont contribué. Il identifiera l'emplacement du Projet par une pancarte appropriée et fera marquer les biens financés par l'AID, suivant les dispositions contenues dans les lettres d'exécution de Projet.

Article C. Procurement Provisions

SECTION C.1. Special Rules
(a) The source and origin of ocean and air shipping will be deemed to be the ocean vessel's or aircraft's country of registry at the time of shipment.

(b) Premiums for marine insurance placed in the territory of the Grantee will be deemed and eligible Foreign Exchange Cost, if otherwise eligible under Section C.7. (a).

(c) Any motor vehicles financed under the Grant will be of United States manufacture, except as A.I.D. may otherwise agree in writing.

(d) Transportation by air, financed under the Grant, of property or persons, will be on carriers holding United States certification, to the extent service by such carriers is available. Details on this requirement will be described in a Project Implementation Letter.

SECTION C.2. Eligibility Date
No goods or services may be financed under the Grant which are procured pursuant to orders or contracts firmly placed or entered into prior to the date of this Agreement, except as the Parties may otherwise agree in writing.

SECTION C.3. Plans, Spécifications, and Contracts. In order for there to be mutual agreement on the following matters, and except as the Parties may otherwise agree in writing:

(a) The Grantee will furnish to A.I.D. upon preparation:

Article C. Dispositions Concernant l'Acquisition des Biens

SECTION C.1. Directives Spéciales
(a) La source et l'origine des expéditions aériennes et maritimes seront réputées être le port d'attache du navire ou le pays d'enregistrement de l'avion à la date de l'expédition des biens.

(b) Les primes d'assurance maritime souscrite dans le territoire du Bénéficiaire seront considérées "Coûts autorisés en devise étrangère" si elles sont autorisées par la Section C.7. (a).

(c) Toutes voitures automobiles financées dans le cadre du Don doivent être de fabrication américaine; sauf accord contraire de l'AID, notifié par écrit.

(d) Le Transport par voie aérienne des biens et personnes financé au titre du Don doit s'effectuer sur les compagnies de transport certifiés aux Etats-Unis, dans la mesure où les services des compagnies en question sont disponibles. Les détails de cette disposition seront décrits dans la lettre d'exécution du Projet.

SECTION C.2. Date d'Eligibilité au Financement. Aucun bien ou service acquis par commande ou contrats fermes passés ou exécutés avant la date du présent Accord ne pourra être financé dans le cadre du Don, sauf si les deux Parties n'en conviennent autrement par écrit.

SECTION C.3. Plans, Cahiers des Charges et Contrats. En vue de parvenir à un accord mutuel sur les questions ci-après, et à moins que les deux parties n'en conviennent autrement par écrit:

(a) Le Bénéficiaire doit fournir à l'AID, dès le stade de préparation:

(1) any plans, specifications, procurement or construction schedules, contracts, or other documentation relating to goods or services to be financed under the Grant, including documentation relating to the prequalification and selection of contractors and to the solicitation of bids and proposals. Material modifications in such documentation will likewise be furnished A.I.D. on preparation;

(2) such documentation will also be furnished to A.I.D. upon preparation relating to any goods or services which though not financed under the Grant are deemed by A.I.D. to be of major importance to the Project. Aspects of the Project involving matters under this sub-section (a) (2) will be identified in Project Implementation Letters;

(b) Documents related to the prequalification of contractors, and to the solicitation of bids or proposal for goods and services financed under the Grant will be approved by A.I.D. in writing prior to their issuance, and their terms will include United States Standards and measurements;

(c) Contracts and contractors financed under the Grant for engineering and other professional services, for construction services, and for such other services, equipment, or materials as may be specified in Project Implementation Letters, will be approved by AID in writing prior to execution of the contract. Material modifications in such contracts will also be approved in writing by A.I.D. prior to execution; and

(1) tous plans, cahiers des charges, calendriers d'acquisition ou de construction, contrats ou autres documents relatifs aux biens ou services à financer dans le cadre du Don, y compris les documents concernant la préqualification et la sélection des contractants, les appels d'offres et les soumissions proposés. Les modifications importantes apportées à ces documents seront également soumises à l'AID dès leur préparation; et

(2) seront aussi soumis à l'AID dès leur prépration, tous les documents relatifs à tous les biens et services qui, bien que non-fianncés dans le cadre du Don, sont considérés par l'AID comme ayant une importance majeure pour le Projet. Les asepcts du Projet portant sur les questions traités à l'alinéa (a) (2) seront précisés dans les lettres d'exécution de projet.

(b) Les documents relatifs à la pré-qualification des contractants et aux appels d'offres ou soumissions pour les biens et services financés dans le cadre du Don devront être approuvés par écrit par l'AID avant leur émission et devront tenir compte des normes et mesures appliqués aux Etats Unis.

(c) Les contrats ou contractants financés dans le cadre du Don pour les travaux d'ingénierie et autres services techniques, pour la construction ou autres services, pour les engins ou les matériaux selon les indications données dans les lettres d'exécution de projet, devront être approuvés par écrit par l'AID avant la signature du contrat. Les modifications importantes apportées à ces contrats devront également être approuvées par écrit par l'AID avant leur mise à exécution; et

(d) Consulting firms used by the Grantee or for the Project but not financed under the Grant, the scope of their services and such of their personnel assigned to the Project as AID may specify and construction contractors used by the Grantee for the Project but not financed under the Grant shall be acceptable to AID.

SECTION C. 4 Reasonable Price. No more than reasonable prices will be paid for any goods or services financed in whole or in part, under the Grant. Such items will be procured on a fair and, to the maximum extend practicable, on a competitive basis.

SECTION C. 5 Notification to Potential Suppliers. To permit all United States firms to have the opportunity to participate in furnishing goods and services to be financed under the Grant, the Grantee will furnish AID such information with regard thereto, and at such times, as AID may request in Project Implementation Letters.

SECTION C. 6 Shipping

(a) Goods which are to be transported to the territory of the Grantee may not be financed under the Grant if transported either: (1) on an ocean vessel or aircraft under the flag of a country which is not included in AID Geographic Code 935 as in effect at the time of shipment or (2) on an ocean vessel which AID, by written notice to the Grantee has designated as ineligible; or (3) under an ocean or air charter which has not received prior AID approval.

(b) Cost of ocean or air transportation (of goods of persons) and related delivery services may not be financed under the Grant, if such goods or persons are carried: (1) on an ocean vessel under the flag of a country not, at the time of shipment, identified under the paragraph of the Agreement entitled "Procurement Source: Foreign Exchange Costs", without prior written AID approval; or (2) on an

(d) Les firmes-conseils engagés par le Bénéficiaire, mais non-financés dans le cadre du Don, l'étendue du service de ces firmes et l'étendue des services de son personnel affecté au Projet, selon les spécifications de l'AID, les entrepreneurs en batiment utilisés par le Bénéficiaire pour ce projet, mais non financés dans le cadre du Don, devront être acceptables à l'AID.

SECTION C. 4. Prix Raisonnables. Les biens ou services financés en totalité ou en partie dans le cadre du Don ne seront acquis qu'à des prix modérés et sur une base équitable, et, autant que possible, concurentielle.

SECTION C. 5 Notification des Fournisseurs Eventuels. Pour permettre à toutes les firmes américaines de participer à la fourniture des biens et services à financer dans le cadre du Don, le Bénéficiaire doit fournir à l'AID tous les renseignements y relatifs demandés par elle aux dates spécifiées dans les Lettres d'Exécution de Projet.

SECTION C. 6 Expédition

(a) Les biens à transporter au territoire du Bénéficiaire ne peuvent être financés dans le cadre du Don s'ils sont transportés: (1) à bord d'un navire ou d'un avion appartenant à un pays dont le nom ne figure pas dans le Code Géographique No. 935 de l'AID en vigueur lors de l'expédition; ou (2) à bord d'un navire que l'AID a jugé "inacceptable" dans une note écrite adressée au Bénéficiaire; ou (3) à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'approbation préalable de l'AID.

(b) Les frais de transport maritime ou aérien (des biens ou des personnes et les services de livraison y relatifs, ne peuvent pas être financés dans le cadre du Don, si ces biens ou personnes sont transportés; (1) à bord d'un navire battant pavillon d'un pays qui, à la date de l'expédition n'est pas cité au paragraphe de l'accord intitulé "Source d'Acquisition Couts en devises Etrangères", sans l'accord

ocean vessel which AID, by written notice to the Grantee, has designated as ineligible; or (3) under an ocean vessel or air charter which has not received prior AID approval.

préalable écrit de l'AID; ou (2) à bord d'un navire que l'AID a déclaré "inacceptable dans une note écrite adressée au Bénéficiaire; ou à bord d'un navire ou d'un avion affrété sans l'accord préalable de l'AID.

(c) Unless AID determines that privately owned United States-flag commercial ocean vessels are not available at fair and reasonable rates for such vessels, (1) at least fifty percent (50%) of the gross tonnage of all goods (computed separately for dry bulk carriers, dry cargo liners and tankers) financed by AID which may be transported on ocean vessels will be transported on privately owned United States-flag commercial vessels, and (2) at last fifty percent (50%) of the gross freight revenue generated by all shipments financed by AID and transported to the territory of the Grantee on dry cargo liners shall be paid to or for the benefit of privately owned United States-flag commercial vessels. Compliance with the requirement of (1) and (2) of this subsection must be achieved with respect to both any cargo transported from U.S. ports and any cargo transported from non U.S. ports, computed separately.

(c) A moins que l'AID ne constate que des navires de commerce battant pavillon des Etats-Unis ne sont pas disponibles à des prix équitables et raisonnables, (1) au moins cinquante pour cent (50%) du tonnage brut de tous les biens (calculés séparément pour transporteurs en vrac, navires de ligne équipées pour cargaison sèche et pétroliers) financés par l'AID et transportables par voie maritime seront transportés à bord des navires de commerce privés, battant pavillon des Etats-Unis; et (2) au moins cinquante pour cent (50%) du revenu de frêt brut pour toutes les expéditions financées par l'AID et transportées jusqu'au pays du Bénéficiaire à bord des navires de ligne équipées pour cargaison sèche, devront être versés aux navires de commerce privés battant pavillon des EU, ou au profit de ceux-ci. Les conditions requises aux alinéas (1) et (2) de ce paragraphe s'appliquent également à toutes cargaisons transportées tant au départ des ports américains que des ports non-américains, calculés séparément.

SECTION C. 7 Insurance

(a) Marine insurance of goods financed by AID which are to be transported to the territory of the Grantee may be financed as a Foreign Exchange Cost under this Agreement provided (1) such insurance is placed at the lowest available competitive rate, and (2) claims thereunder are payable in the currency in which such goods were financed or in any freely convertible currency. If the Grantee (or government Grantee), by statute, decree, rule, regulation, or practice discriminates with respect to AID financed procurement against any marine insurance company authorized to do business in any State of the United States, then all goods shipped to the territory of the Grantee financed by AID hereunder will be insured against marine risks and such insurance will be placed in the United States with a company or companies authorized to do a marine insu-

SECTION C. 7 Assurance

(a) L'assurance maritime contractée sur les biens financés par l'AID à être transportés au territoire du Bénéficiaire peut-être financée en tant que coûts en devises étrangères dans le cadre de cet Accord, à condition que (1) l'assurance en question est souscrite au taux concurentiel le plus faible, et (2) que les réclamations sont payables en monnaie utilisée pour le financement de ces biens, ou en toute autre devise librement convertible. En ce qui concerne les achats financés par l'AID, au cas où le Bénéficiaire, (ou le gouvernement du Bénéficiaire) adopte par statut, décret, loi ou règlement, une attitude discriminatoire à l'égard des companies d'assurance maritime autorisées à exercer leur activité dans un état quelconque des EU, tous les biens expédiés vers le territoire du Bénéficiaire devront être, à ce moment là, assurée contre tous risques maritime. Une telle assurance

rance business in a state of the United States.

(b) Except as AID may other agree in writing the Grantee will insure, or cause to be insured, goods financed under the Grant imported for the Project against risks incident to their transit to the point of their use in the Project; such insurance will be issued on terms and conditions consistent with sound commercial practice and will insure the full value of the goods. Any indemnification received by the Grantee under such insurance will be used to replace or repair any material damage or any loss of the goods insured or will be used to reimburse the Grantee for the replacement or repair of such goods. Any such replacement will be of source and origin of countries listed in AID Geographic Code 935as in effect at the time of replacement, and except as the Parties may agree in writing, will be otherwise subject to the provisions of the Agreement

SECTION C. 8 U.S. Government-Owned Excess Property. The Grantee agrees that whenever practicable, United States Government-owned excess personal property, in lieu of new items financed under the Grant, should be utilized. Funds under the Grant may be used to finance the costs of obtaining such property for the Project.

ARTICLE D: Termination Remedies

SECTION D.1. Termination. Either Party may terminate this Agreement by giving the other Party 30 days written notice. Termination fo this Agreement will terminate any obligations of the Parties to provide financial or other resources to the Project pursuant to this Agreement, except for payment which they are committed to make pursuant to

sera souscrite aux EU, auprès d'une ou plusieurs compagnies autorisées à exercer des activités d'assureur maritime dans un état quelconque des EU d'Amérique.

(b) Sauf accord contraire de l'AID notifié par écrit, le Bénéficiaire assurera, et veillera à ce que soient assurés les biens financés dans le cadre du Don et importé pour les besoins du Projet, contre les risques inhérents à leur transport, jusqu'au point où l'utilisation en sera faite suivant le Projet. Une telle assurance sera souscrite à des termes et conditions conformes aux bonnes pratiques commerciales en usage, pour la totalité des valeurs des biens. Toute indemnité provenant d'une telle assurance reçue par le Bénéficiaire sera utilisée pour remplacer ou réparer toute dégât matériel ou toute perte subis par les biens assurés, ou servira à rembourser le Bénéficiaire, pour avoir fait remplacer ou réparer lesdits biens. Les biens de remplacement en question devront provenir des pays dont le nom figure dans le Code Géographique No. 935 de l'AID tel qu'en vigeur à la date d'acquisition de ces biens de remplacement et, à moins que les Parties n'en conviennent autrement par écrit, ces biens seront soumis aux dispositions de l'Accord.

SECTION C. 8 Matériel de Surplus, Propriétés des EU. Le Bénéficiaire accepte d'utiliser, autant que possible, le matériel de surplus, propriété du gouvernement des EU, au lieu d'articles neufs financés par le Don. Les fonds du Don peuvent servir à financer l'acquisition de ce matériel de surplus pour le Projet.

ARTICLE D: Résiliation et Mesures Correctives

SECTION D.1. Résiliation. Chaque Partie peut résilier l'Accord en envoyant à l'autre Partie un préavis de trente (30) jours. La résiliation du présent Accord mettra fin aux obligations des Parties de fournir des ressources financières ou autres au Projet, conformément au présent Accord, à l'exception des paiements qu'elles se sont engagées

11

noncancellable commitments entered into with third parties prior to the termination of this Agreement. In addition, upon such termination AID may, at AID's expense, direct that title to goods financed under the Grant be transferred to AID if the goods are from a source outside Grantee's country, are in deliverable state and have not been off-loaded in ports of entry of Grantee's country.

SECTION D. 2 Refunds

(a) In the case of any disbursement which is not supported by valid documentation in accordance with this Agreement, or which is not made or used in accordance with this Agreement, or which was for goods or services not used in accordance with this Agreement, AID, notwithstanding the availability or exercise of any other remedies under this Agreement, may require the Grantee to refund the amount of such disbursement in US dollars to AID within sixty (60) days after receipt of a request therefor.

(b) If the failure of Grantee to comply with any of its obligations under this Agreement has the result that goods or services financed under the Grant are not used effectively in accordance with this Agreement, AID may require the Grantee to refund all or any part of the amount of the disbursements under this Agreement for such goods or services in US dollars to AID within sixty days after receipt of a request therefor.

(c) The right under subsection (a) or (b) to require a refund of disbursement will continue, notwithstanding any other provision of this Agreement, for three years from the date of the last disbursement under this Agreement.

d'effectuer conformément aux engagements non résiliables passés avec des Parties tiers avant la résiliation de l'Accord. En autre, lors de la résiliation, l'AID peut, à ses propres frais, demander que le titre de propriété relatif aux biens financés par le Don soit transféré à l'AID si ces biens proviennent d'une source située en dehors du pays du Bénéficiaire et s'ils sont dans un état livrable et n'ont pas été déchargés dans les ports d'arrivée du pays du Bénéficiaire.

SECTION D. 2 Remboursements

(a) En cas de déboursement non accompagné de documents valides conformes au présent Accord ou non effectué ou utilisé conformément au présent Accord, ou au cas de déboursement pour acquérir des biens ou services non-utilisés conformément au présent Accord et nonobstant l'existence ou l'application de toutes mesures correctives prévues par le présent Accord, l'AID peut demander au Bénéficiaire de rembourser à l'AID le montant d'un tel déboursement en dollars des EU dans un délai de 60 (soixante) jours, après réception d'une telle demande.

(b) Dans le cas où le Bénéficiaire manquerait à l'une de ses obligations énoncées dans le présent Accord, et qu'il en résulte que les biens et services financés dans le cadre du Don ne sont pas utilisés avec effecacité, conformément au présent Accord, l'AID peut demander au Bénéficiaire de rembourser à l'AID une partie ou la totalité du montant des déboursements effectués pour acquérir les biens et services en question, dans le cadre de l'Accord, dans un délai de soixante (60) jours, après reception d'une telle demande.

(c) Les droits au titre de l'alinéa (a) ou (b) de réclamer le remboursement d'un déboursement resteront valides, nonobstant toute autre disposition du présent accord, pendant une période de trois ans, à partir de la date du dernier déboursement effectué dans le cadre de cet Accord.

(d) (1) Any refund subsection (a) or (b), or (2) any refund to AID from a contractor, supplier, bank or other third party with respect to goods or services financed under the Grant, which refund relates to an unreasonable price for or erroneous invoicing of goods or services, or to goods that did not conform to specifications, or to services that were inadequate, will (A) be made available first for the cost of goods and services required for the Project, to the extent justified, and (B) the remainder, if any will be applied to reduce the amount of the Grant.

(e) Any interest or other earnings on Grant funds disbursed by AID to the Grantee under this Agreement prior to the authorized use of such funds for the Project will be returned to AID in US dollars by the Grantee.

SECTION D. 3 Nonwaiver of Remedies. No delay in exercising any right or remedy accruing to a Party in connection with its financing under this Agreement will be construed as a waiver of such right or remedy.

SECTION D. 4. Assignment. The Grantee agrees, upon request to execute an assignment to AID of any cause of action which may accrue to the Grantee in connection with or arising out of the contractual performance or breach of performance by a party to a direct U.S. dollar contract with AID financed in whole or in part out of funds granted by AID under this Agreement.

(d) Tout remboursement dans le cadre de l'alinéa (a) ou (b) ou tout remboursement dans le cadre du paragraphe (2) versé à l'AID par un contractant, un fournisseur, une banque ou autre tiers ayant trait aux biens et services financés par le Don, lequel remboursement est pour compenser un prix exagérement élevé ou d'une facture erronnée pour biens et services reçus ou pour les biens jugés inadéquats, sera: (A) affectés en premier lieu aux coûts des biens et services requis pour le projet, dans la mesure où ce coût est justifié, et (B) le reliquat sera, le cas échéant, imputé au Don pour en réduire le montant.

(e) Le Bénéficiaire doit rendre à l'AID, en dollars des EU, tout intérêt, ou autre gain réalisé sur les fonds du Don décaissés par l'AID au Bénéficiaire dans le cadre du présent Accord, avant que l'autorisation ne soit accordée pour utiliser ces fonds pour le Projet.

SECTION D. 3. Non Renonciation aux Mesures Correctives. Aucun retard dans l'exercise d'un droit ou d'une mesure corrective revenant à l'une des parties en matière de financement dans le cadre du présent Accord ne pourra être interprété comme une renonciation à un tel droit, ou à une telle mesure corrective.

SECTION D. 4. Affectation. Le Bénéficiaire accepte d'exécuter, sur demande, une affectation à L'AID de toute cause d'action qui peut échoir au Bénéficiaire pour ce qui est de l'accomplissement contractuel ou d'une rupture d'accomplissement par une Partie à un contrat direct en dollars des Etats Unis avec l'AID financé en totalité ou en partie sur des fonds accordés par l'AID au titre du présent Accord.